

Séance du 28 février 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- 1) Approbation de l'ordre du jour p. 22718
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 p. 22719
- 3) Communications du Bureau du Conseil municipal p. 22719
- 4) Communications du Conseil administratif p. 22719
- 5) Questions sur les points 3 et 4 p. 22721
- 6) Election d'un membre du jury Onex A-Venir, en remplacement de Madame BEAUSOLEIL p. 22722
- 7) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité (COFIL), en remplacement de Madame BEAUSOLEIL p. 22723

PÉTITIONS

- 8) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1657) - Pour la suppression de l'arrêt de bus (21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux Moulin à Onex (PET-13)
Projet de résolution 252 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-13 »
Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT p. 22723
- 9) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1658) - Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14) – Projet de résolution 253 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-14 »
Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT p. 22727

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- 10) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1659) - Buvette du stade municipal – Rénovation et végétalisation de la toiture – changement des toiles solaires (projet de délibération 2388)
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO p. 22731
- 11) Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2021 (projet de délibération 2389) p. 22735
- 12) Stationnement sur le territoire communal – Diagnostic et optimisation
Crédit d'étude de Fr. 40'000.00 (projet de délibération 2390) p. 22737

PROJETS DE MOTION

- 13) Réponse du Conseil administratif à la motion 399A du 15 novembre 2022 « La meilleure énergie est celle que nous n'utilisons pas, pour tout le reste, il y a CADIOM » p. 22759
- 14) Réponse du Conseil administratif à la motion 398 du 15 novembre 2022 « Préservation de deux espèces rares d'orchidées légalement protégées, présentes naturellement sur le territoire de la Commune d'Onex » p. 22762

AUTRES PROPOSITIONS

- 15) Propositions individuelles et questions p. 22766

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite QE/122 du 21 juin 2022 de Monsieur Luc ABBE-DECARROUX « Projet pilote Onex Micro-territoires »

p. 22771

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur Mauro PALMAN

Assistent à la

séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour tout le monde, je vous invite à vous asseoir pour qu'on puisse commencer. J'espère que vous avez passé des bonnes vacances.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qu'il faut insérer comme d'habitude. Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGGER, secrétaire général adjoint et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusé pour cette séance Monsieur Mauro PALMAN, conseiller municipal.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (Ve) : Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'ordre du jour ? Non, super.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ? Madame VESELI.

Mme VESELI : *Pas de micro.*

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont ce même problème ? Et en plus, on est au complet donc il n'y a pas de sièges vacants, c'est ça ? Ah oui au fond. Est-ce que ça vous embêterait d'aller à côté de Madame MASE ? C'est la meilleure solution que... Si ce n'est pas un problème de carte.

Et pour le grésillement, bah je vous propose ceux que ça grésille qu'on ne mette pas les micros, simplement enfin pour les personnes que ça grésille, malheureusement ça enregistre...

Ouais mais je ne vois pas vraiment d'autres... ah ok ça ça marche aussi. Utiliser le micro de la personne d'à côté. C'est bizarre. Bon bah on fera au mieux.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (Ve) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/126 « Subventions et prestations » de Zora MASE, Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (Ve) : Madame KAST vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc juste pour dire qu'au niveau des problèmes techniques, nous avons pourtant fait vérifier suite à la dernière séance. Madame KLEINER vous en dira peut-être un peu plus parce que c'est dans son dicastère que ça a été... enfin je crois que c'est vous.

Enfin on a fait vérifier, pour nous c'était en ordre. Donc je ne sais pas pour ce qui est de Monsieur SUCHET s'il y a eu un faux contact ou comme ça. Et puis pour ce qui est de

Madame VESELI, s'il n'y a que votre micro, bah peut-être que malheureusement lors du check il est passé à la trappe.

La dernière fois il y avait plusieurs personnes qui avaient des problèmes... alors peut-être effectivement c'est ça, mais on va re-refaire vérifier et puis toutes nos excuses pour ces éléments-là. Mais si vous arrivez effectivement à fonctionner avec le micro de Tiziano, ça me paraît la solution la plus rationnelle pour ce soir s'il n'y a que vous qui êtes en délicatesse à cet égard.

Pour le surplus, nous n'avons pas... enfin moi pour ma part, je n'ai pas de communications particulières à vous faire. Les invitations et autres vous ont été transmises par l'agenda donc en l'occurrence, pas de d'informations spécifiques à ce stade. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord je dois attirer votre attention sur un dépassement sur la délibération concernant le projet de jeux à Onex-Village, à l'école d'Onex-Village.

Donc c'est une délibération sur laquelle vous aviez accordé Fr. 399'000.00. Il y a un dépassement de 1.3% donc environ Fr. 5'000.00 lié à l'augmentation du matériel. Et comme les investissements n'apparaissent pas forcément aux comptes, je tenais à vous le signaler.

Je voulais également attirer votre attention sur l'exposition de bande dessinée qui va avoir lieu au Manège du 16 au 26 mars. Vous recevrez ou vous avez déjà reçu une invitation à l'inauguration.

Comme d'habitude, j'attire aussi votre attention sur les spectacles onésiens. Ces spectacles onésiens marchent bien. Les deux spectacles de Monsieur LAMBIEL sont complets, ce qui est quand même une bonne nouvelle quand on sait que dans les autres salles, ils ont du mal à remplir.

Il y a un très beau spectacle qui s'annonce de Blue Soul le jeudi 9 mars avec Tiwayo, c'est un artiste exceptionnel. Vous savez que vous bénéficiez toujours de billets gratuits, profitez de voir ces spectacles, ce sont des moments assez extraordinaires.

Enfin, nous avons discuté de l'allocation de la subvention supplémentaire que vous avez accordée par amendement du budget, pour les transports publics genevois. Donc c'était pour soutenir l'acquisition d'abonnements.

Et vous dire que donc il y a 710 abonnements qui pourront être accordés, soit le double de ce qui avait été accordé l'année passée. Mais on ne peut pas les accorder sur toute l'année, autrement c'est immédiatement épuisé. Donc notre responsable de ce projet a ciblé la période à laquelle les abonnements sont le plus demandés, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juin et en comptant sur la base de notre expérience, ça devrait durer à peu près jusqu'au mois d'octobre. Merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Oui je m'excuse, c'est juste un complément sur les autres amendements, complément à l'information qu'Anne KLEINER vient de vous faire par rapport à la prestation juste TPG.

Vous aviez voté également deux nouvelles prestations pour notamment les jeunes, l'acquisition d'abonnements TPG pour les jeunes en fonction du revenu de la famille, celle-

ci va être mise en œuvre tout soudain. Et les personnes qui auraient déjà pris un abonnement, qui auraient droit à cette subvention et qui auraient déjà pris un abonnement sur les premiers mois, pourront se faire rembourser à postériori.

Le modèle existe déjà pour les participations à des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Donc c'est pour ça que ça va pouvoir être mis en œuvre quasiment immédiatement donc on est en train de finaliser ça avec le Service social qui s'occupe de ces prestations spécifiques.

La troisième prestation, c'était celle d'un soutien en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des coûts de la vie en général, le coût de l'énergie en particulier pour les 800 foyers les plus pauvres d'Onex, celle-ci nécessite un peu plus de préparation dans la mesure où nous discutons avec le Canton pour identifier ces familles-là.

Et celle-ci devrait pouvoir être mise en œuvre pour cet été, ce qui est assez satisfaisant puisqu'on visait finalement les annonces de décomptes de chauffage qui arrivent généralement au mois d'août. Voilà, c'était simplement la précision sur ces deux éléments-là. Merci Madame la Présidente.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence).
Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question concernant le dépassement des Fr. 5'000.00 pour les jeux de l'école de Onex-Parc. J'ai constaté que la table de tennis de table elle est déjà fortement dégradée, tout le pourtour est déjà ébréché alors que ça fait que quelques mois que ça a été posé.

Donc est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour remplacer ça ? Est-ce qu'il y a une garantie par rapport à ces travaux, etc. parce que ça ne va pas tenir dix ans. Ils ont mis un revêtement, enfin cette espèce de petit granulé, des petits grains qui sont agglomérés et puis tout le bord c'est déjà ébréché.

Donc je veux bien qu'il y ait un dépassement de Fr. 5'000.00 mais il faut aussi que la qualité des prestations soit garantie. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Je vous remercie de nous signaler cet élément que je n'avais pas observé. Oui, ces matériaux sont garantis.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Deux questions, pour les abonnements TPG, jusqu'à quel âge vous considérez comme jeune ? Et pour les familles pauvres, l'aide pour l'énergie, comment vous allez définir pauvre ?

Mme la Maire : Alors pour la première question, c'est très simple puisque c'est déjà connu sur la prestation des contributions jeunesse, c'est les mineurs.

Donc c'est jusqu'à 18 ans. La question est tout à fait tranchée puisqu'on s'est calé sur une prestation qui existe déjà pour l'étendre pour les transports publics donc là-dessus il n'y a aucun souci.

La seule différence par rapport aux prestations qui existent déjà, c'est qu'elles sont ouvertes aux enfants dès 0 an même s'il y a assez rarement des activités de culture, de loisirs, de sport avant 3-4 ans, mais voilà. Alors que là, évidemment les petits enfants voyagent gratuitement au sein des TPG donc il n'y aura pas pour les petits enfants.

Donc on peut imaginer que c'est un public de 12 à 18 ans, pour répondre précisément à votre question.

Pour ce qui est de la dernière question, en fait ça va être... c'est pour ça que nous devons discuter avec le Canton, notamment, nous sommes en discussion pour rien vous cacher, mais ça doit encore être affiné avec le service des assurances, des subventions de l'assurance maladie, des subsides comme on dit, qui eux ont les identifications des personnes bénéficiaires des subsides. Et c'est aussi une condition de ressource.

Donc on peut identifier les 800 familles ou foyers les plus modestes d'Onex via ce service-là. C'est d'ailleurs eux qui vont nous dire quelles sont ces familles cibles. Et il semblerait qu'ils soient prêts à envoyer le courrier pour nous, ce qui garantit donc la confidentialité.

Donc c'est nous qui rédigerons le courrier mais on leur transmet et eux, ils envoient au cercle des destinataires ciblés. J'espère que ça répond à votre interrogation.

6) Election d'un membre du jury Onex A-Venir, en remplacement de Madame BEAUSOLEIL

La Présidente (Ve) : Est-ce que le groupe des Verts a une proposition ?
Madame VESELI.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors on va proposer Yubitza SAA-BAUD, qui est une ancienne conseillère municipale qui est active au sein du parti et voilà on va proposer sa candidature.

La Présidente (Ve) : Merci Madame VESELI. On a donc une proposition de Madame Yubitza SAA-BAUD. Que celles et ceux qui acceptent d'élire Madame Yubitza SAA-BAUD, qui est derrière d'ailleurs, au tant que membre du jury Onex A-Venir lèvent la main. Il me semble que la majorité, voir l'unanimité est requise.

Donc Madame Yubitza SAA-BAUD est élue à l'unanimité des présents. Merci beaucoup à elle de nous rejoindre dans ce jury d'Onex A-Venir. Je rappelle qu'il y a encore des places qui sont vacantes pour certains autres groupes n'hésitez pas, c'est vraiment chouette.

Madame Yubitza SAA-BAUD est élue à l'unanimité des présents. (Applaudissements)

7) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Comité de pilotage du contrat de quartier Onex cité (COFIL), en remplacement de Madame BEAUSOLEIL

La Présidente (Ve) : Est-ce que le groupe des Verts a une proposition ?
Madame VELLETRI.

Mme VELLETRI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Oui alors nous proposons Monsieur Denis PASCHE, qui est mon voisin. Je pense que la présentation n'est pas nécessaire. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. On a donc une proposition avec Monsieur Denis PASCHE. Que celles et ceux qui acceptent d'élire Monsieur Denis PASCHE, à la délégation du COFIL lèvent la main.

Donc Monsieur PASCHE est élu par les personnes présentes. On peut l'applaudir. Merci beaucoup également.

Monsieur Denis PASCHE est élu à l'unanimité des présents. (Applaudissements).

8) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1657) - Pour la suppression de l'arrêt de bus (21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux Moulin à Onex (PET-13) - Projet de résolution 252 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-13 » Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT

La Présidente (Ve) : Donc il n'y a pas d'entrée en matière étant donné que nous avons déjà abordé le sujet. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Monsieur PRAT.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste faire un amendement sur le rapport de la commission. C'est un amendement sur la forme, pas le fond. Donc pour moi c'est dans le point 2, la conclusion. C'est la suppression de ce paragraphe, donc de renvoyer la problématique au Conseil administratif et de prendre contact avec le Canton et les TPG afin de modifier l'arrêt de bus 21 Onex Cité et d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions.

Ça serait remplacé par le texte tel qui a été voté en commission ici dans cette salle, qui dit :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec le Canton et les TPG afin de modifier l'arrêt du bus 21 Onex Cité et d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions.

La Présidente (Ve) : Je n'ai pas tout à fait compris la différence. Dans celui que j'ai là il me semble que c'est presque la même chose.

M. PRAT (S) : C'est la même chose mais c'est tel qu'il a été voté ici.

La Présidente (Ve) : Ok, est-ce que vous pourriez du coup me le donner par écrit, s'il vous plaît. Ah c'est un amendement au rapport, excusez-moi. Ok d'accord. Alors c'est un amendement au rapport.

Donc dans les conclusions de la commission, ça serait de renvoyer la problématique au Conseil administratif et de prendre contact avec les TPG afin de modifier l'arrêt de bus mais de le changer en résolution, donc le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre contact avec le Canton et les TPG afin de modifier l'arrêt de bus 21 Onex Cité et d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions. Merci beaucoup.

Est-ce que vous êtes d'accord... est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce projet de résolution ? Non. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Si j'ai bien compris, du coup le rapport est transformé en projet de résolution qu'on va voter maintenant ?

La Présidente (Ve) : C'est ça. En fait moi je l'avais déjà sous les yeux dans les documents du jour. Du coup c'est pour ça que je n'ai pas tilté, je ne sais pas si c'est le cas pour vous.

M. MOSCHELLA (EVL) : Alors on ne savait pas du tout non.

La Présidente (Ve) : En fait, ce qui s'est passé c'est qu'à la fin de la commission, on avait fait un projet de résolution mais dans le rapport il n'est pas apparu. Donc au Bureau on en a discuté pour que ce projet de résolution qui avait été fait et donc voté en commission apparaisse quelque part.

Donc dans les premiers documents on ne l'a pas reçu. Mais ça a été ajouté, je ne sais pas si tout le monde l'a reçu par contre dans ces documents, par mail, peut-être que Madame KAST peut nous en dire plus.

M. MOSCHELLA (EVL) : Ok parce que là c'est dans les pétitions sur... ce n'est pas dans les projets de résolutions. On n'a pas de projet de résolution.

La Présidente (Ve) : Oui alors je pense que moi j'ai les documents...

M. MOSCHELLA (EVL) : Je parle de CMNet.

La Présidente (Ve) : Dans l'ordre du jour, moi j'ai projet de résolution 252. Je vais laisser la parole à Madame KAST.

Mme la Maire : Je crois que vous avez les deux raisons, dans la mesure où effectivement un envoi complémentaire a été fait, me semble-t-il, à l'entier des membres du Conseil municipal et c'est ce que je suis en train de chercher.

Malheureusement, je constate que ça n'a pas été adapté sur CMNet. D'où le fait que je pense que vous avez les deux raisons C'est-à-dire que je pense que Monsieur MOSCHELLA vous regardez ce qu'il y a sur CMNet et effectivement je constate que ça n'a pas été adapté sur CMNet et Madame la Présidente et les autres conseillers municipaux ont vu qu'il y a eu un envoi complémentaire.

En tout cas moi il me semble qu'il y a eu cet envoi complémentaire. Je recherche le mail pour être tout à fait claire avec vous. Vous ne l'avez pas reçu ? Alors on me laisse deux minutes et je cherche. Merci.

La Présidente (Ve) : Alors juste pour redire le contexte, voilà, à la fin de la commission, on avait voté cette résolution avec les deux points comme s'est dit, de renvoyer au Conseil administratif... qu'on demandait au Conseil administratif de prendre contact avec le Canton et les TPG afin de modifier l'arrêt de bus 21 Onex Cité, comme le demandaient d'ailleurs les pétitionnaires, et d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions.

Ensuite, ce n'est pas apparu dans le rapport. On a eu des discussions au Bureau avec Monsieur PRAT pour que ça réapparaisse dans les documents officiels donc voilà. Tous les partis avaient voté, on avait voté à l'unanimité si je ne me trompe pas. Madame KAST.

Mme la Maire : Oui pour expliquer, je n'ai toujours pas retrouvé le mail mais pour expliquer en gros, effectivement vous avez une procédure sur le traitement des pétitions qui est sur CMNet, et puis le règlement qui dit quelques éléments.

Et puis on s'est rendu compte finalement assez régulièrement qu'il y avait une ambiguïté par rapport à ça, puisque vous avez souvent un rapport avec un vote qui est bien précis, avec un vote, une recommandation ou une décision, un préavis de la commission tout à fait clair et puis tout à fait cohérent.

Mais, souvent, les rapporteurs nous rendent ce rapport et puis on ne sait pas sur quoi vous faire voter en fait, parce que pour qu'il y ait une décision de traitement de ladite pétition, quelque qu'elle soit, envoyée au CA, classée, refusée, peu importe, pour qu'il y ait une... que le Conseil municipal décide de quelque chose avec cette pétition, bah il faut que votre Conseil municipal vote. Et pour qu'il vote, il faut qu'il y ait un objet à voter. Et c'est en constatant finalement cette ambiguïté là-dessus que suite à la tenue du Bureau, nous avons proposé que le secrétariat général rédige, c'était la décision à l'issue du Bureau, rédige une résolution qui reprend le contenu du rapport et que celle-ci soit ajoutée à l'ordre du jour.

Et d'ailleurs, donc ces documents, si j'ai bien compris Madame la Présidente, vous les avez. Moi je sais que je les ai vus passer, je n'ai pas encore retrouvé le mail mais j'en ai eu 200 depuis mais ça va arriver. Mais je pensais pour ma part que l'entier des conseillers municipaux les avait reçus.

Donc manifestement ce n'est pas le cas. Donc à ce moment-là, il y a lieu qu'on fasse usage de l'article 64, l'article qui dit qu'on peut proposer un objet proche de la question principale, enfin traitant d'un sujet qui est à l'ordre du jour, ce qui est le cas.

Nous avons le rapport de cette pétition qui traite à l'ordre du jour. Donc je pense qu'il faut et pour que ce soit le plus consensuel possible, je propose que ce soit la Présidente qui propose la résolution qui a été préparée, comme objet qui se rapporte à un point à l'ordre du jour, soit le rapport de la pétition. Et puis que du coup, vous ayez ce document. Je cherche encore.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Ça va pour moi du coup si vous pouvez bien lire le texte de la résolution parce qu'on ne l'a pas, comme ça juste que ce soit clair. Mais je ne pense pas qu'il y ait spécialement d'oppositions.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. En fait je regarde les mails et les deux premières résolutions ont été envoyées à Madame la Présidente et à moi seulement.

La Présidente (Ve) : Ah voilà. Donc on va faire comme ça, donc je vous propose d'ajouter au point 8 un projet de résolution 252 qui demande la chose suivante.

Le Conseil municipal demande :

- au Conseil administratif de prendre contact avec le Canton et les TPG afin de modifier l'arrêt du bus 21 Onex Cité et
- d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions.

Je vous propose de voter sur ce projet de résolution s'il n'y a pas d'autres prises de parole. Monsieur PRAT. Non ok. Je vous propose de voter ce projet de résolution, s'il y a encore une question... oui Madame VESELI.

Mme VESELI (Ve) : Je ne suis pas sûre de pouvoir voter au cas où parce que mon boîtier est rouge. Donc je ne sais pas comment on va faire mais j'aimerais quand même pouvoir voter. En fait on peut essayer, vous pouvez lancer le vote mais ce n'est pas sûr que ça marche. Je préfère prévenir en amont.

La Présidente (Ve) : Au pire on votera à la main et je dirais le bon résultat du vote, on demandera de modifier sur l'impression. Essayons. Est-ce que vous voulez que je relise encore le texte une fois ? C'est tout bon ? Super. Alors le vote est lancé.

Gros suspens sur Madame VESELI. Alors à l'unanimité des membres, donc avec 29 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de résolution 252 est accepté. Donc bien 29 oui et pas 28 comme les chiffres le montre. Merci beaucoup.

Le projet de résolution 252 est accepté à l'unanimité des présents (29 votants)

Résolution 252 dont la teneur est la suivante :

« Vu la pétition « Pour la suppression de l'arrêt de bus (21) devant les allées 13-15 de la rue du Vieux Moulin à Onex » renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022

Vu la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 29 novembre 2022

Vu le rapport CCP-1657 de la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 29 novembre 2022 qui tient lieu d'exposé des motifs

Le Conseil municipal

d é c l a r e :

par 29 oui

- Qu'il transmet au Conseil administratif, pour traitement, la pétition PET-13 avec la recommandation de prendre contact avec le Canton et les TPG, afin de modifier l'arrêt du bus 21 « Onex, cité » et d'intégrer les pétitionnaires aux différentes discussions.»

* * *

9) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1658) - Pour le non-renouvellement des installations temporaires de l'EPFL à l'angle de la rue du Vieux Moulin et de l'avenue des Grandes-Communes à Onex (PET-14) - Projet de résolution 253 « Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-14 » Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT

La Présidente (Ve) : Cette fois, est-ce que vous avez reçu le projet de résolution ou à nouveau pas ? Ok. Donc je pense qu'on va faire la même chose que la dernière fois.

Je vous propose d'ajouter un projet de résolution 253 qui demande simplement le Conseil municipal déclare qu'il transmet au Conseil administratif pour traitement la pétition 14 avec les recommandations de ne pas renouveler les installations.

Est-ce que quelqu'un a un commentaire à faire ? Madame VESELI.

Mme VESELI (Ve) : Je ne me souviens pas exactement, même si j'étais à la séance de ce qui a été dit, mais en tout cas ce dont je me souviens, c'est que nous on n'était pas d'accord avec la conclusion, donc le groupe des Verts.

On n'a jamais voté en préconisant de ne pas renouveler l'expérience. Du coup... enfin moi je voterais, nous on votera défavorablement pour la résolution qui conclut à...

La Présidente (Ve) : Donc si on met simplement le Conseil municipal déclare qu'il transmet au Conseil administratif pour traitement la pétition 14.

Mme VESELI (Ve) : Oui.

La Présidente (Ve) : C'est parce que c'est moi qui viens de le faire là l'amendement. Enfin en le lisant. Monsieur PRAT.

M. PRAT (S) : Je voulais proposer un autre amendement. C'était dans le point 3, de supprimer la dernière partie, donc avec la réglementation d'avoir une nouvelle expérience.

La Présidente (Ve) : Donc vous proposez l'amendement le Conseil municipal déclare qu'il transmet au Conseil administratif pour traitement la pétition 14. C'est bien ça ?

M. PRAT (S) : Non je parle du rapport.

La Présidente (Ve) : Ah vous parlez de la conclusion de nouveau.

M. PRAT (S) : La conclusion du rapport oui.

La Présidente (Ve) : Ok alors vous, Monsieur PRAT qui êtes l'auteur du rapport, vous souhaitez modifier la conclusion de la commission parce que la commission donc là dans ce qui est écrit, c'est la commission décide de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec la recommandation de ne pas renouveler cette expérience.

Vous souhaitez biffer avec la recommandation de ne pas renouveler cette expérience, dans la conclusion.

M. PRAT (S) : Oui on dit que c'est comme ça.

La Présidente (Ve) : D'accord. Juste une question dans les procédures, est-ce que le rapporteur peut modifier son propre rapport sans qu'il y ait besoin d'un vote ? Madame KAST.

Mme la Maire : Alors tout l'enjeu est justement de cette ambiguïté entre le rapport et l'objet qu'on vote. Puisqu'on ne vote pas sur le rapport, formellement on ne vote pas sur un rapport, on vote sur une résolution qui reprend les conclusions d'un rapport.

Puisqu'on ne vote pas sur le rapport, effectivement on peut considérer que le rapporteur lui-même peut corriger son propre rapport puisque de toute manière on ne vote pas dessus, bah c'est l'auteur qui corrige ces propos. À vous de juger si ça vous paraît fidèle ou pas à la discussion qui a eu lieu.

Moi je n'y étais pas, je m'abstiendrais évidemment de commenter si c'est correct ou pas de corriger ça. Mais on ne vote pas sur le rapport. Donc il n'y a pas d'enjeu en fait à modifier le rapport.

C'est pour ça que c'est important d'avoir un texte de résolution et plus particulièrement dans le cadre des pétitions qui proposent quelque chose au Conseil municipal. Et sur la base de ce texte, et bien on peut débattre, modifier, amender, choisir le plus petit dénominateur commun ou au contraire essayer de pousser dans un sens ou dans un autre. C'est comme tout texte qu'il y a.

Mais la difficulté, c'est que quand il n'y a pas le texte, et bien effectivement on est, on ne sait pas sur quoi on vote et c'est bien le débat qu'on a. Monsieur PRAT vous nous proposez de corriger votre rapport, ok on peut le prendre ou ne pas le prendre ça ne change rien pour nous, on ne vote pas votre rapport, on vote une résolution.

Et donc là, c'est bien le souci qu'on a eu. C'est qu'on s'est retrouvé avec un rapport sans résolution et donc on ne sait pas finalement ce qu'on doit vous soumettre. On ne sait pas finalement ce que la commission propose au Conseil municipal de voter.

Et donc l'ambiguïté c'est que tant qu'on n'a pas un texte écrit sous les yeux, on peut difficilement débattre des conclusions. Donc d'où le fait qu'a été préparé ces résolutions et désolée que tout le monde ne les ait pas reçues, là je pense qu'il y a eu un problème de notre côté.

Parce qu'effectivement ce qui a été discuté à l'issue du Bureau c'est de dire qu'on demande à l'administration de préparer les résolutions afin que tout le monde puisse savoir sur quoi on vote, c'est bien l'enjeu. Alors le travail a été fait mais pas transmis, ça c'est le deuxième problème.

Et aujourd'hui, vous vous retrouvez en fait Madame la Présidente avec un projet de résolution qui reprend les conclusions du rapport. Parce que l'administration ne peut rien faire d'autre que ça et aujourd'hui bah il y a la question de savoir si on est d'accord, si vous êtes d'accord parce que nous nous ne votons pas, si vous êtes d'accord avec la résolution telle qu'elle a été préparée.

Vous avez le choix de ne pas être d'accord avec ça, soit de simplement la refuser, soit de simplement l'amender parce que vous considérez qu'une phrase est en trop. Ce qui semble être le cas là.

Donc moi je ne sais pas très bien comment résoudre ce problème. Il me semble que la solution la plus simple, mais je ne sais pas si techniquement elle est faisable, ça serait de photocopier la feuille qui vous a été préparée, de la distribuer à tout le monde, de faire une minute de suspension de séance parce que ce n'est pas bien long à lire, et puis après d'ouvrir le débat sur quelque chose d'écrit, de concret.

Et puis à ce moment-là, ceux qui veulent enlever des bouts ou rajouter des bouts bah peuvent l'exprimer en faisant des amendements, qui je vous le rappelle selon la procédure, doivent simplement être rédigés sur une feuille et amenés auprès de la Présidente pour qu'elle puisse gérer le débat par la suite.

La Présidente (Ve) : Ok donc là, je vous propose....

Mme la Maire : Ou alors par mail, mais je ne sais pas... moi je ne crois pas en fait l'avoir reçu finalement puisque Monsieur PRAT a confirmé que c'était que la Présidente et lui-même qui avait reçu ces propositions de texte.

Donc est-ce que Sergio puisque tu l'as et tu l'as trouvé, est-ce que tu pourrais l'envoyer à tout le monde pour que tout le monde puisse l'avoir sous les yeux ? Et puis une fois que tout le monde a pris connaissance et je vous dis de prendre à peu près 30 secondes puisqu'il s'agit de deux phrases, deux phrases que vous connaissez puisqu'elles sont dans le rapport, et bien on ouvre le débat avec les propositions d'amendement qui ont été formulées par Madame VESELI et par Monsieur PRAT parce que finalement je crois que c'est le même amendement.

Et puis après, on vote sur l'amendement et puis si l'amendement est accepté, bah on vote sur la résolution amendée. Puis si l'amendement est refusé, bah on vote sur la résolution pas amendée. S'il y a d'autres amendements, ils ont le temps de pouvoir s'exprimer.

La Présidente (Ve) : Ok donc si je résume on va simplement parler de la résolution et pas du rapport ce soir. Et si c'est ok pour vous, donc je vous fais juste la proposition, on le photocopie, on l'imprime à tout le monde. C'est une phrase et on en discute. Madame VESELI.

Mme VESELI (Ve) : Moi c'est simplement pour justement proposer l'amendement à la résolution qu'on n'a pas devant les yeux mais si je comprends bien du coup, ça reprend les conclusions du rapport et attendez un instant.

La Présidente (Ve) : Attendez je vais l'imprimer comme ça, ça va être plus simple. Parce que là de nouveau on parle de quelque chose...

Mme VESELI (Ve) : Je le fais oralement, c'est bon. Ça ne sert à rien...

La Présidente (Ve) : Ce n'est pas ça le problème.

Mme VESELI (Ve) : Bon au cas où je le fais aussi oralement comme ça on est sûr sur tous les plans. Donc la commission décide de renvoyer la pétition au Conseil administratif et on retire avec la recommandation de ne pas renouveler cette expérience.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci. Je pense que sur le fond nous sommes partagés dans l'hémicycle et sur la forme c'est un désordre total. On n'a pas le texte, pour moi ce n'est pas du tout clair les conclusions de la commission entre le rapport et ce qui s'est vraiment passé.

Je demande formellement un vote d'ajournement et qu'on revienne la prochaine fois avec un texte et puis voilà, on l'amende s'il faut l'amender et voilà. Un vote d'ajournement.

La Présidente (Ve) : Je comprends ce que vous voulez dire, après c'est bête... on a déjà perdu du temps là-dessus, on pourrait aller vite. C'est une phrase.

M. MOSCHELLA (EVL) : Non mais on n'est pas d'accord donc non, moi j'aimerais avoir un texte sous les yeux pour le voter en fait. Donc faisons un vote d'ajournement. Si vous ne voulez pas l'ajourner, on ne l'ajourne pas.

La Présidente (Ve) : Donc la proposition de l'imprimer pour tout le monde maintenant et de faire une suspension de séance de 5 minutes, vous ça ne vous convient pas ?

M. MOSCHELLA (EVL) : Non, votons un ajournement. Si la majorité n'est pas pour l'ajournement, on fera comme vous avez dit.

La Présidente (Ve) : Ok ça marche. Alors on va voter l'ajournement. Je lance le vote. Donc les personnes qui votent oui sont pour l'ajournement, c'est-à-dire... non il n'y a plus de demandes de parole.

Donc pour l'ajournement, donc les personnes qui votent oui, ça serait qu'on voterait sur ce sujet au mois de mars et les personnes qui votent non ça serait donc pour le voter maintenant. Le vote est lancé.

Alors avec 28 oui, une abstention et 0 non, donc le projet de résolution de la pétition 14 est ajourné.

L'ajournement du projet de résolution 253 est accepté par 28 oui et une abstention (29 votants)

**10) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1659) - Buvette du stade municipal – Rénovation et végétalisation de la toiture – changement des toiles solaires (projet de délibération 2388)
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO**

La Présidente (Ve) : On a déjà discuté de ce sujet, donc on ne va pas rentrer en matière. On va simplement prendre acte si vous le souhaitez, du rapport et voter la délibération. Est-ce que quelqu'un a une prise de parole à faire avant le... Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Juste pour vous résumer la situation, c'est donc un montant de Fr. 124'000.00 qui vous a été demandé pour rénover la toiture de la buvette du stade de foot.

Je remercie en passant l'intérêt des commissaires pour l'entretien des bâtiments de la Ville d'Onex, qui étaient largement présents à cette commission. Le questionnement qui s'était opéré, c'était d'installer éventuellement des panneaux photovoltaïques ou des panneaux thermiques sur la toiture.

Et puis la réponse nous a été très clairement donnée par le Service qui déconseille d'entrer en matière maintenant parce que dans le cadre du déploiement de la deuxième phase de

CADIOM, nous avons adressé une demande à CADIOM de brancher également cette buvette, ce qui ferait un chauffage à bon compte et beaucoup plus écologique.

Dans le cas où la réponse de CADIOM était négative, nous vous reviendrions avec des propositions, mais que nous devrions étudier un petit peu plus profondément compte tenu de la vétusté de la chaudière actuelle.

Pour ce qui est de la toiture, je crois que nous avons pu voir ensemble qu'effectivement il y a des infiltrations, qu'effectivement elle est vétuste et la proposition du Service qui est de remplacer par une toiture végétalisée a convenu aux commissaires. Merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais simplement relever que lors de cette séance, malheureusement les personnes s'occupant de la buvette n'ont pas été averties et n'étaient pas sur place.

Heureusement que Monsieur MARGARONE, président du club, a pu être contacté et il est venu nous ouvrir la buvette. Mais il n'a pas été en mesure de nous montrer les traces d'infiltration d'eau.

Concernant la toiture, cette dernière n'était pas éclairée, il était impossible de constater les faits annoncés. Nous remercions Monsieur DONZE et Madame DA SILVA qui se sont donné beaucoup de peine pour nous éclairer aussi avec leurs lampes de poche afin qu'on puisse voir un minimum de rafistolage fait pour éviter les infiltrations.

En ce qui concerne CADIOM, nous demandons au CA d'approuver et de faire pression autant que possible pour le raccord qui se trouve sur la route de Meyrin afin qu'il puisse relier aussi le temple protestant ainsi que les deux bâtiments de la FIVO, pour autant que possible bien sûr.

Les commissaires présents malgré l'obscurité et le fait qu'ils n'ont pas pu tout voir, ils ont quand même donné un avis favorable. De mon point de vue personnel, alors comme je l'avais relevé lors de la dernière séance du Conseil municipal, le renvoi en commission n'était pas nécessaire vu qu'il y avait déjà eu une commission sur place auparavant et que nous aurions pu faire confiance à Madame KLEINER, conseillère administrative. Ceci nous aurait épargné du temps et de l'argent. Merci de votre écoute.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste remercie l'administration ainsi Madame KLEINER pour l'organisation de cette commission extramuros.

Pour le groupe Socialiste, la tenue de cette commission s'est révélée forte pertinente puisqu'elle a permis de révéler... de répondre aux interrogations que l'on avait, donc c'est lié à une éventuelle... à un éventuel raccordement de CADIOM ainsi que celle liée à l'éventuelle pose de panneaux solaires qu'ils soient photovoltaïques ou thermiques sur la toiture du stade.

Donc des réponses à ces questions ont pu être apportées, ainsi notamment que les réponses concernant la variation de 20 % des coûts qui figuraient dans le projet de délibération initial. Au regard de toutes ces considérations, le groupe Socialiste recommande de voter oui sur le siège.

Et enfin, le bien-fondé du remplacement de la toiture a été constaté lors de cette commission, raison de plus.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie Madame KLEINER et l'administration pour la démarche et les explications qui nous ont été données et soutient le crédit comme il l'aurait d'ailleurs approuvé sur le siège lors du dernier Conseil municipal.

Il reste convaincu néanmoins que nous aurions pu éviter la tenue de cette commission et donc les frais référents. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Ce qui ressort pour moi de la commission, ce qui m'a beaucoup interloqué, c'est que l'administration n'avait pas l'air très informée et à cheval sur le sujet des panneaux solaires.

Les questions ont trouvé des réponses relativement floues à mon goût. Et comme je l'avais dit lors de la commission, je souhaite vraiment que vous puissiez nous revenir une fois la réponse du raccordement CADIOM avec un projet soit de panneaux photovoltaïques, soit de panneaux solaires thermiques, selon le plus adéquat.

Pour le reste, notre groupe va voter le projet parce que les infiltrations sont réelles et détériorent la structure du bâtiment et il faut réparer ça au plus vite. Et ce qui a été très clair cependant pendant la commission, c'est que la végétalisation du toit et ces réparations n'empêchent pas de mettre des panneaux solaires par après. Donc pas de problème pour nous.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai une question en ce qui concerne CADIOM, les panneaux solaires et les panneaux thermiques, donc panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

Il semble qu'il y ait une corrélation entre le fait de raccorder CADIOM et la possibilité de pouvoir mettre des installations sur le toit. Alors la question se pose pour ce bâtiment, elle se pose aussi pour tous les autres bâtiments.

Et j'aimerais beaucoup obtenir des précisions sur ce point-là. Je n'ai pas forcément besoin d'avoir les précisions aujourd'hui, mais par contre j'aimerais obtenir des clarifications sur ce point. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Donc nous le groupe des Verts, nous remercions également la séance qui s'est tenue donc au stade municipal. Et nous avons pu constater la nécessité des travaux qui étaient plus qu'urgents. C'est pourquoi nous allons voter oui sur le siège. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai aussi une question parce que je n'ai pas bien compris. Donc si la réponse de CADIOM est positive, le Conseil administratif ne reviendra pas nous voir, par contre si c'est négatif oui elle reviendra avec un projet de panneaux photovoltaïques ou des panneaux thermiques.

Donc pourquoi si CADIOM est accepté pour le chauffage de ce bâtiment, pourquoi il n'y aura pas de projets de panneaux photovoltaïques ? Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Alors je crois que le rapport effectivement n'éclaircit pas ce point. Par bon sens, nous aurions installé des panneaux thermiques. Dans le cas où nous aurions installé... dans le cas où nous n'aurions pas eu CADIOM.

On attend la réponse de CADIOM pour réfléchir à ce que nous allons installer parce qu'effectivement selon le SITG c'est une zone bien ensoleillée dont nous pourrions profiter. Donc pour le moment, il n'y a aucunes démarches qui sont faites par rapport à des panneaux solaires quelconques.

Sans CADIOM, nous allons sur la thermique pour chauffer l'eau des douches. Avec CADIOM, nous allons envisager les photovoltaïques et dans ce cas-là, nous devons commencer par contracter un contrat avec un fournisseur d'énergie comme les SIG ou d'autres.

Mais nous n'avons pas dit que nous allons renoncer à l'énergie photovoltaïque, simplement le type d'installations dépend en fait de la réponse de CADIOM et de toute façon, dans tous les cas, nous vous revenons à ce propos.

Et pour vous répondre Monsieur HALDI, je vous suggère de faire une question écrite si vous voulez qu'on vous réponde par rapport à tous les bâtiments et qu'on vous donne une photographie des bâtiments qui sont couverts ou pas. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame KLEINER. C'est la réponse que j'attendais donc je vous remercie de l'avoir donné parce que ce n'était en effet pas très clair dans le rapport toutes ces différentes possibilités en fonction des choses qui évoluent. Merci.

La Présidente (Ve) : S'il n'y a pas de demande de parole supplémentaire, je vous propose de voter sur le projet de délibération. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez nous lire les invites, s'il vous plaît ? (Lecture).

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup à vous. Le vote est lancé.

Alors avec 29 oui, 0 abstention et 0 non, à l'unanimité le Conseil municipal approuve le projet de délibération 2388.

Le projet de délibération 2388 est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)

Délibération 2388 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de la toiture et des toiles solaires de la buvette

Vu les infiltrations récurrentes venant de la toiture

Vu la très faible isolation thermique de la toiture plate

Vu les avantages thermiques et la contribution à la biodiversité d'une toiture végétalisée par rapport à une toiture plate standard

Vu le devis des entreprises

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m (et 31)

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 Conseillers municipaux présents

1. *De réaliser les travaux de rénovation, et de végétalisation de la toiture et remplacer les toiles solaires de la buvette du stade municipal ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 124'000.00 destiné à ces travaux ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 124'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 124'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

* * *

11) Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2021 **[projet de délibération 2389]**

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Ah on va d'abord voter l'entrée en matière, excusez-moi. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Je donne la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. En deux mots, c'est une délibération qui a été approuvée par le Conseil du CIV, donc du centre intercommunal de voirie, dans lesquels certains des commissaires sont représentés ici.

Ces comptes se montent à Fr. 304'325.00 avec au passif et à l'actif Fr. 352'943.00. Toutes les dépenses prévues au budget 2020, donc au budget qui avait été présenté en 2020 au Conseil, n'ont pas été dépensées notamment parce qu'on a fait des économies d'énergie importantes suite aux changements de vitrage.

Cette délibération vous a été présentée avec retard parce qu'elle incombe au Service exploitation et comme vous vous en souvenez peut-être, le Service exploitation a connu quelques turbulences en 2022 et en 2021, et finalement ça nous a échappé et je m'en excuse ici.

Je pense que cette délibération peut être acceptée sur le siège. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe ECHO'Verts Libéraux approuve les comptes du centre intercommunal de voirie. Il remercie l'équipe du CIV pour le travail accompli. Merci.

M. VESELI (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste a pris le temps d'échanger concernant ce projet de délibération et de discuter des différents comptes qui nous ont été transmis et de n'y voir rien à ajouter.

Pour cette raison, nous souhaitons voter sur le siège positivement. Merci.

M. SANTARELLI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts on vote oui sur le siège et on remercie l'ensemble des membres du CIV pour leur travail et recommande d'approuver les comptes.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MCG de même remercie donc toutes les personnes concernées et est prêt à voter sur le siège.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Il n'y a pas de prise de parole supplémentaire demandée, on peut donc voter. J'invite Monsieur TOGNAN à lire les invites d'abord, s'il vous plaît.(Lecture).

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup à vous. Le vote est lancé.

Avec 29 oui, le projet de délibération 2389 est voté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2389 est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)

Délibération 2389 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 57, alinéa 1

Vu les statuts du Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2

Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 8 avril 2019

Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement du Centre intercommunal de voirie

Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui, sur 30 Conseillers municipaux présents

1. *D'approuver le compte de fonctionnement 2021 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de **Fr. 304'325.19** aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes ;*
2. *D'approuver le bilan s'élevant à **Fr. 352'943.38** à l'actif et au passif. »*

* * *

12) Stationnement sur le territoire communal – Diagnostic et optimisation - Crédit d'étude de Fr. 40'000.00 (projet de délibération 2390)

La Présidente (Ve) : On va d'abord voter l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Voilà alors le Conseil administratif vient auprès de vous pour une demande de crédit d'étude pour un diagnostic du stationnement.

Parce qu'en fait, on a fait un certain nombre de constats à différentes échelles, que ce soit au sein de votre Conseil ou au niveau du Canton, et aussi par rapport à l'organisation de la Ville d'Onex, on est arrivé à une conclusion.

Donc ce qu'on a remarqué c'est que maintenant, cela fait déjà plusieurs années que le Conseil municipal dépose différents textes en relation avec la mobilité et le stationnement et l'occupation de l'espace public. Donc sur ces sujets, il y a eu deux questions, trois motions et ça démontre une préoccupation de votre Conseil sur les thématiques du stationnement et le déplacement de la population onésienne.

Et au niveau cantonal, le Canton a aussi des objectifs. Donc son objectif c'est de réduire d'ici 2030 les déplacements motorisés de 40 %. Un certain nombre de communes et de groupes de communes se mettent ensemble pour justement réfléchir sur le trafic de transit et comment ils peuvent le diminuer.

Après, au niveau des collectivités, l'État a aussi pris des mesures concernant le stationnement des pendulaires, qui moi je peux vous témoigner par rapport aux écoles, d'habitude les enseignants peuvent venir avec leurs véhicules et puis stationner parfois dans le préau, et bien ça c'est des choses qu'aujourd'hui on ne peut plus faire.

Et puis, ils ont aussi approché les entreprises privées pour voir qu'ils aillent aussi un petit peu dans ce sens-là.

Nous ce qu'on constate à Onex, c'est deux choses. La première chose c'est qu'Onex est assez bien desservie au niveau des transports publics. On a cette ligne du tram 14 qui passe assez souvent. On a différentes lignes de bus, surtout dans la cité plus au sud d'Onex, la route du Grand-Lancy il y a le bus 43. Il y a une réflexion qui est en train d'être menée par le Canton, par les TPG pour agrandir ce bus parce que voilà il est pas mal utilisé.

Et donc on estime que l'offre elle est importante et on peut imaginer un transfert modal, c'est-à-dire que les gens abandonnent leurs transports motorisés individuels au profit des transports collectifs.

Après l'autre chose que l'on constate aussi à Onex, c'est que nous possédons un certain nombre de places de stationnement et ces places de stationnement sont principalement sur le domaine public, c'est-à-dire c'est visible quand on se balade dans la commune.

Ce sont des parkings publics, pas des parkings privés, parce que je n'ai pas besoin de vous rappeler que lors de la construction de la cité nouvelle dans les années 60/70 on ne s'est pas forcément donné les moyens, les privés, de construire dans les sous-sols car ça coûtait évidemment plus cher.

Et donc, du coup, pour répondre à la demande, avec les années et bien les privés ont utilisé leurs parcelles pour en faire des places de parc. Alors ça peut être pratique pour la population, mais ça entraîne quand même une certaine dégradation de la qualité et de l'espace public.

Alors, maintenant, quand on additionne tout cela, vos préoccupations, comment Onex est desservie, par rapport aux objectifs du Canton, et bien le Conseil administratif a mis en place une task force. Et en fait cette task force elle regroupe, elle mobilise, plusieurs services.

Alors, il y a le Service de l'aménagement qui est concerné, il y a le Service de la sécurité qui s'occupe justement des parkings, mais il y a aussi le Secteur des espaces verts, le Secteur du développement durable et le Secteur des affaires économiques.

Donc l'administration se mobilise pour mener une réflexion et une discussion avec nous, parce que bah voilà maintenant depuis plusieurs années, nous constatons un changement de paradigme, une volonté de se déplacer autrement, une volonté d'occuper l'espace public autrement. Donc on fait des tests, certaines choses ont du succès, d'autres ont eu moins de succès.

Mais l'idée c'est vraiment de valoriser l'espace public autrement. Et voilà, nous on mène cette réflexion de voir là où est-ce qu'il y a des lieux où on peut réduire. Est-ce qu'on peut libérer des espaces, améliorer les flux pour favoriser les piétons, les cyclistes ?

Et en fait, la réflexion elle est importante et elle ne va pas juste s'arrêter à l'idée de voilà on supprime des places de parcs par-ci par-là, et puis après on regarde et on va planter des arbres et puis on va vivre dans le meilleur des mondes.

On aimerait vraiment aller un peu plus loin que cela et vraiment chercher une manière de voir si on peut mutualiser et si on peut compenser. Mais pour faire tout cela, pour arriver à un résultat satisfaisant, et bien on a besoin de mener cette étude qui va faire un diagnostic du stationnement chez les privés, au niveau du public, pas que les voitures, les deux roues sont aussi concernées, les deux roues motorisés, les vélos et voilà connaître l'état de la situation actuelle sur Onex. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le 19 janvier 2023, une formation climat a été organisée par la HEG à l'attention des conseillers municipaux et conseillers administratifs de toutes les communes du Canton. Les présentations étaient très intéressantes avec des exemples concrets d'actions réalisées par d'autres communes, par exemple Carouge qui a présenté sa démarche 0 déchet.

Mais si on revient au sujet du stationnement, ce thème a été traité par Monsieur le Conseiller d'État Serge DAL BUSCO, et sa présentation était intitulée « plan de mobilité et stationnement ». Il a rappelé plusieurs choses.

Premièrement, la loi sur la mobilité H120 article 8a alinéa 1 qui traite de la responsabilité de l'État, puis ensuite le règlement relatif aux plans de mobilité d'entreprises H12103 article 3 alinéa 2 qui dit je cite « le Canton, les communes et les institutions de droits publics ayant un devoir d'exemplarité doivent développer et mettre en œuvre des plans de mobilité. »

Il a parlé de la politique de stationnement et parkings de l'État et la suppression des abonnements en faveur des pendulaires et l'adaptation de la politique tarifaire. Et il a conclu son intervention en disant, je cite « les communes ont également leur rôle à jouer dans leurs propres parkings »

Il a également mentionné que le Département des infrastructures et la Fondation des parkings peuvent apporter des conseils, qu'il existe un guichet aux communes via GETransport ainsi qu'un guide à disposition des communes. Les communes peuvent également valider leur plan de mobilité en obtenant un label éco-mobilité gratuit délivré par le Canton.

Le groupe PLR estime donc prématuré de mandater un prestataire pour s'attaquer à la question des places de parcs privées et de celles sur l'espace public tant qu'un plan de mobilité de la commune n'est pas réalisé et puisse montrer l'exemple comme prévu par le Canton.

À cet effet, l'idée de mobiliser la task force interne à l'administration qui est listée dans l'exposé des motifs est excellente. Elle pouvait avoir pour objectif d'optimiser les parkings utilisés par la commune pour son usage propre, pour les véhicules communaux et ceux de son personnel.

Elle pourra également démontrer que l'objectif cantonal de diminuer de 40% les déplacements et de limiter les parkings est réalisable. Une fois cette première étape réalisée, la commune pourra travailler une réflexion globale sur la mobilité communale qui est au-delà de la seule question du trafic privé et des places de stationnement.

Cette réflexion devrait s'inscrire dans la volonté de la commune de développer des projets smart city. Rappelons que lors de la séance d'informations consacrée au projet de smart city, les exemples de smart mobility des communes de Gland et de Pully avaient été présentés. De tels projets peuvent d'ailleurs bénéficier de subventions fédérales.

Pour ces raisons, le groupe PLR propose le renvoi en commission du projet de délibération 2390. Merci Madame la Présidente.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Madame YUNUS EBENER, il y a quelque chose qui n'a pas été très clair pour moi. Nous devons voter sur un crédit d'étude, qui est-ce qui va faire cette étude ? Est-ce que c'est la task force communale des fonctionnaires communaux ? Dans ce cas-là, pourquoi est-ce qu'il faut payer Fr. 40'000.00 ?

Ce n'est pas très clair. Si vous pouvez me renseigner. Je n'ai pas très bien compris. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci Madame MASE. Un renvoi en commission a été demandé par Monsieur SUCHET, donc les prochaines prises de parole porteront là-dessus. Je vous demanderais de vous exprimer sur le renvoi en commission. Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. L'objectif de cette étude est très clairement de réduire les places de stationnement sur le domaine public. Le MCG n'approuve pas la réduction de véhicules motorisés de 40% d'ici 2030, surtout la commune et estime qu'une étude d'évitement pour les véhicules, le non-respect serait plus approprié afin de ne pas pénaliser les onésiens et les onésiennes dans leurs déplacements professionnels ou privés.

Pour ces raisons, on refusera le crédit... ouais donc on refuse aussi le renvoi en commission.

Mme la Maire : Oui juste pour préciser par rapport à l'intervention de Monsieur SUCHET dont il a conclu en faisant une association de deux éléments qu'il fallait aller en commission.

Je me dois quand même de préciser à l'entier du Conseil municipal, pour celles et ceux qui ne seraient pas au fait de ces nuances, qu'un plan de mobilité d'entreprise est donc ce que vous appelez aux vœux, concerne effectivement les employés et les besoins propres de l'entreprise, entreprise Ville d'Onex, dans le cas qui nous occupe.

L'étude du stationnement, donc le mandat, enfin le crédit d'étude qui vous est demandé afin de pouvoir poser un diagnostic complet de l'usage du stationnement ne concerne justement pas les besoins propres de la Ville d'Onex ou alors de manière extrêmement marginale.

Il concerne justement le stationnement de voirie, le stationnement des parkings ouverts au public, les parkings qui appartiennent à la commune mais qui sont ouverts au public, mais des offres de stationnement publiques qui n'appartiennent pas à la commune, comme celle de la fondation des parkings, puis également l'offre privée de stationnement.

C'est-à-dire que les places de stationnement qui sont attenantes aux immeubles et qui sont offertes à la location des locataires ou d'autres personnes d'ailleurs, ça c'est la liberté des propriétaires desdites installations de stationnement généralement souterraines.

Donc, on est dans deux débats qui certes visent des objectifs proches et qui peuvent être complémentaires mais qui n'ont absolument pas à être menés l'un après l'autre. Le plan de mobilité d'entreprise sur lequel la commune doit être exemplaire et je souscris à ce postulat est une démarche, j'ai envie de dire, purement interne.

Et pour une telle démarche, évidemment point n'est besoin de mandater qui que ce soit. Ce qui me permet au passage de déjà donner une esquisse de réponse à la question de Madame MASE, mais ma collègue le fera de manière plus explicite.

Point n'est besoin donc, disais-je, de mandater qui que ce soit pour connaître et analyser le comportement de nos propres employés, pour nos propres véhicules et avec nos propres fonctionnements. Nous avons toutes les ressources à l'interne et c'est une question finalement qui émerge presque plus aux RH qu'à la question de la mobilité.

Là, l'étude du stationnement vise effectivement tout le reste. Et cette étude finalement est dans la prolongation de l'étude qui vous est connue puisqu'elle a été évoquée dans des réponses aux questions simultanées et néanmoins divergentes de Madame MASE et du groupe UDC et de Madame la Présidente, il y a une bonne année.

Donc il s'agissait de faire mieux et de manière plus complète et plus exhaustive le travail qu'avait esquissé le Service de la sécurité en 2009 en envisageant, je dirais, les prémises de la politique du stationnement ouvert au public, donc pas de la politique du stationnement de la commune, mais de la politique du stationnement offert au public qui fréquente la commune et qui avait posé les bases de notre réglementation.

Donc simplement et il faut le savoir aujourd'hui, que les possibilités à l'interne de refaire cette étude sont extrêmement limitées et il s'agit vraiment de se concentrer sur le comportement des usagers de notre territoire et non pas sur celui de nos employés communaux.

Donc pour ma part, je ne me prononcerais pas sur le renvoi en commission, simplement je crois que tout vous a été dit dans l'exposé des motifs, donc je ne vois pas très bien ce que vous voulez aller faire en commission.

Mais ce que je peux clairement dire, c'est qu'il n'y ait pas question de faire dépendre l'un de l'autre, le plan de mobilité d'entreprise doit être mené pour lui-même et il est... D'ailleurs nous avons déjà une ébauche enfin nous avons déjà des choses mises en place et nous avons une ébauche de réflexion développée.

Mais la question du stationnement ne concerne pas le stationnement interne à la commune et les besoins propres de la commune employeuse mais plutôt les besoins des usagers de la commune territoire.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste s'opposera à un renvoi en commission.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je souhaite répondre à Madame MASE. La question que vous posez, il n'y a pas de problèmes mais la réponse est clairement mentionnée à la page 8 dans le chapitre descriptif détaillé et coût de l'étude.

En fait, c'est un appel d'offres sur invitation qui a été réalisé auprès de trois bureaux. Et ce sont ces bureaux qui doivent mener cette étude et forcément on doit les payer pour mener l'étude. J'espère avoir été claire. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Sur le renvoi en commission, j'aimerais juste dire que la Ville de Genève... pardon la Ville d'Onex doit faire un plan mobilité, c'est un fait. Mais c'est une entreprise un peu particulière, étant donné qu'elle est aussi gestionnaire du domaine public. Et donc du coup, il est nécessaire qu'il y ait une vision globale.

Et donc, comme c'est d'ailleurs marqué dans le plan de mobilité, ça commence par un état des lieux. Et ce qui se passe ici, ce qui est demandé c'est un état des lieux. Donc je ne vois pas l'intérêt de renvoyer en commission une demande d'état des lieux.

Donc c'est la raison pour laquelle le groupe des Verts va s'opposer à cette demande de renvoi en commission. Par contre, on sera très intéressés à aller en commission pour avoir les résultats de cette étude. Je vous remercie.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO'Verts Libéraux va approuver la demande de renvoi en commission car nous souhaitons discuter de la définition du périmètre de cette étude.

Une étude est indispensable, on est d'accord, mais pas forcément sur le périmètre qui est tracé tel qu'il est aujourd'hui. Je ne parle pas du périmètre géographique, je parle du périmètre de l'étude.

Et nous, ça nous intéresserait d'être impliqué dans le sujet dès le début, comme ça l'avait été d'ailleurs il y a 12 ans en arrière quand les études avaient été faites de 2009 à 2012, les conseillers municipaux avaient été impliqués tout du long et je pense que c'est plutôt utile qu'on soit impliqué parce que le périmètre de l'étude aujourd'hui ressemble très fort à une bérézina pour les pauvres automobilistes de la Ville d'Onex.

Et on voit déjà, dans quel sens va aller l'étude avec un périmètre comme ça et nous on aimerait bien un peu un périmètre élargi et objectif. Donc on approuvera le renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Je ne suis pas sûre de comprendre quand vous évoquez le terme de périmètre. Dans un premier temps quand vous avez utilisé ce terme, le périmètre j'ai pensé au périmètre géographique donc ça semblait plus pertinent de parler de la cité nouvelle et non pas de la zone 5 où c'est principalement des villas.

Mais après, donc quand... ce que vous entendez par périmètre d'étude, ce sont les trois bureaux qui ont été mandatés ? Puis vous voulez participer au choix des trois bureaux qui ont été mandatés ?

Mme KELLER (EVL) : Je ne parle pas de géographie, donc je parle bien du périmètre du mandat qui est donné. Je le trouve restrictif. Et c'est sur le périmètre du mandat que je suis... j'approuve le renvoi en commission.

Mme la Maire : Oui Madame la Présidente, j'aimerais quand même juste revenir sur ce qui a été fait en 2009 à 2012, parce que non je suis désolée de vous le dire même si vous m'envoyez des fleurs indirectement puisque c'est mon Service... enfin le Service que je supervisais et que je supervise toujours mais c'est le Service de la sécurité qui avait mené l'étude.

Le Conseil municipal n'avait pas du tout été associé. Je vais être très claire, nous avons présenté... l'étude a été faite à l'interne en 2009 complètement par les ressources du Service, donc avec évidemment un niveau d'analyse qui est beaucoup plus faible que ce que vous pourrez obtenir là par des professionnels spécialistes de cette question qui vont pouvoir mettre des moyens beaucoup plus conséquents de ce qu'on a fait en 2009.

Mais on était très fier de notre résultat de 2009, on a présenté ça au Conseil municipal une fois l'étude faite, donc en fait on retombe exactement sur la proposition de Monsieur HALDI. C'est-à-dire qu'on présentera les résultats d'étude au Conseil municipal et je pense que la commission est le bon outil pour ça, au niveau des résultats.

Mais nous n'avons pas du tout associé, encore moins puisque là vous êtes au moins au courant qu'on la lance puisqu'on demande un crédit d'étude, mais en 2009 on l'a faite sans rien demander au Conseil municipal puisqu'on n'avait pas besoin... enfin on avait jugé qu'on était capable de la faire en interne.

Ce qui était vrai pour une qualité plus basse, mais on était très content de ce qu'on avait réussi à faire en interne. Donc en fait, on l'a faite dans notre coin et puis après on vous a présenté les résultats, puis après quand on a eu des propositions d'actions, évidemment que là, le Conseil municipal est associé tout du long parce que c'est normal et c'est comme ça que ça fonctionne. Mais pas au niveau d'avant l'étude.

La Présidente (Ve) : S'il n'y a pas de prise de parole supplémentaire, je vous propose de voter sur le renvoi en commission. Les personnes qui acceptent le renvoi en commission, mettent oui, les autres celles qui refusent, non et abstention au milieu. Le vote est lancé.

Avec 11 oui, 1 abstention et 17 non, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2390 est refusé par 17 non, 11 oui et une abstention (29 votants)

Le débat continue sur le projet de délibération en tant que tel. Est-ce que des demandes de parole supplémentaires sont demandées ? Monsieur D'ARCANGELO FRANCO.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste se réjouit de voir arriver sur la table une proposition d'étude venant d'une discussion interservices et prenant à bras-le-corps la question de l'espace urbain et son utilisation.

Ça nous paraît parfaitement bienvenu en 2023. Animés par la question, nous serions intéressés par les critères d'attribution ainsi que les mandataires ayant été retenus avant la sélection finale.

Bien entendu, la nature de ces détails ne changera pas notre position qui sera celle d'accepter ce projet de délibération en vous invitant à en faire de même. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO'Verts Libéraux voit dans ce projet de délibération une manière détournée de réduire les places de stationnement sur Onex et plus particulièrement dans la cité.

En relisant le rapport de CITEC de mars 2011, il ressort dans les conclusions à la page 30 du rapport, je cite « une offre privée actuelle de 7'000 places environ qui bien qu'abondante, est inférieure au nombre de véhicules immatriculés dans le secteur, déficit d'au moins 700 place, ce qui explique la forte pression du stationnement habitant sur le domaine public de nuit surtout comme de jour. » fin de la citation.

Donc on parle ici du secteur Cité-nouvelle et du Gros-Chêne. Même si le nombre de déplacements serait diminué de 40 % en 2030 selon le vœu du Canton, il est illusoire de croire que le nombre de véhicules baissera de manière significative. Et donc les besoins de stationnement de la population onésienne serait presque identique à celui d'aujourd'hui.

Je fais aussi remarquer que bien que bien desservi par les transports collectifs, il arrive fréquemment aux heures de pointe de ne pas pouvoir entrer dans certains bus et autres trams déjà bondés à Onex.

Nous acceptons de libérer des espaces publics et de supprimer des places de stationnement uniquement si des projets concrets de remplacement par des parkings souterrains sont proposés à Morillon Parc ou à la salle communale par exemple.

Autre avantage de déporter ces places en souterrains, serait de les équiper massivement de bornes électriques et de donner ainsi à la population de la cité la possibilité d'acquérir des véhicules électriques, ce qui est pratiquement impossible à ce jour. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Alors je me suis dit qu'il y avait peut-être d'autres personnes qui voulaient s'exprimer, j'aurais répondu aux demandes. Pour répondre à Monsieur D'ARCANGELO, on a fait un appel d'offres pour trois bureaux, c'est donc le bureau CITEC, TRAFITEC et RGR.

Et puis, pour répondre à Monsieur RITTER, donc on est tout à fait d'accord avec vous. C'est le but de l'étude, de voir comment est-ce qu'on peut améliorer la situation et surtout comment est-ce qu'on peut occuper l'espace public autrement.

Alors est-ce que ça sera pour des parkings souterrains ? Après il faudra se donner les moyens de construire ces parkings souterrains, parce que ça coûte extrêmement cher. Mais là, ça serait une discussion qu'on aura certainement ensemble.

Mais je pense qu'au-delà de tout ça, on a vraiment ici, on a toutes et tous une responsabilité. Une responsabilité qui est liée au changement climatique, alors on en parle beaucoup mais moi je pense qu'il faut absolument qu'on prépare notre commune à des périodes de canicule, des périodes de sécheresse et que les gens n'aient pas besoin de s'enfermer chez eux durant l'été parce qu'il fait trop chaud et qu'ils n'ont pas des lieux où ils pourraient se retrouver.

Donc l'idée d'occuper l'espace public autrement, c'est voilà... là il y a une espèce de... je n'ai pas envie de mettre en concurrence la piste cyclable, la voiture, les piétons et les arbres, mais en tout cas cette étude elle va nous permettre de réfléchir là-dessus et de prendre des décisions et de se dire qu'en 2040, il faut que la commune elle ait des solutions.

Enfin ce qu'on va faire aujourd'hui, et bien c'est dans 20 ans, il faudra qu'on en bénéficie. Et il faut absolument qu'on ait cet objectif de préparer notre territoire à cela. Et cette étude elle va nous mener à cette réflexion.

Et un chiffre que je trouve aussi intéressant, c'est celui de la Ville de Genève, 40% des personnes qui vivent en Ville de Genève n'ont pas de voitures. Donc c'est possible, mais ce n'est pas forcément le but absolu.

Le Conseil administratif ne tient pas du tout à prendre les gens en otage mais vraiment à trouver des solutions par rapport à la voiture, ça peut être ce que vous évoquiez mais ça peut être aussi peut être la mutualisation, ça peut être des... je n'ai plus en tête, ces entreprises mobility, on peut avoir plus de mobility et puis que les gens ils aient ces voitures à disposition en bas de chez eux.

Parce que ce qu'on constate aussi, c'est qu'environ 95% du temps les voitures restent, sont stationnées, puis qu'on utilise beaucoup notre voiture pour les loisirs. Donc finalement, ce n'est pas un outil qui est utilisé tout le temps mais à des moments bien précis et là-dessus l'étude va nous donner certainement des solutions et comme l'a proposé très justement Monsieur HALDI, on ira en commission et on aura une discussion sur le sujet.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je ne suis pas tellement d'accord avec ce qu'a dit Madame KAST, en disant que c'est deux choses qui sont différentes, le fait de faire un plan de mobilité communal et d'analyser ensuite ce qui se passe au niveau de la population. Est-ce qu'on demande aux onésiens de modifier leurs pratiques de déplacement ?

Pour aller dans le sens de ce projet, parce qu'il n'est pas inintéressant. moi j'ai proposé à revoir en commission pour qu'on se pose la question de que fait la commune au niveau de l'exemplarité, quel taux à avoir. Donc je propose simplement de rajouter trois points, trois amendements qui seraient des préalables aux points qui sont énumérés d'un à six.

1. De réaliser par la task force interservices un état des lieux d'utilisation des parkings par la commune pour son usage propre pour les véhicules communaux et ceux de son personnel et pour les personnes qui louent ou utilisent des bâtiments communaux. Et sur cette base, proposer des mesures visant à optimiser les parkings utilisés et favoriser l'usage de la mobilité douce ou de véhicules plus respectueux de l'environnement.
2. D'obtenir le label écomobilité pour la commune

3. De choisir le domaine de la mobilité comme premier projet smart city et proposer à ces fins un programme de travail

Et bien sûr, les points proposés resteraient en complément. Donc ça irait dans une démarche de mettre les deux choses ensemble parce qu'on ne peut pas opposer les citoyens et ce qu'on leur demande qu'on demande à la commune et à son action par rapport au climat.

Donc j'aimerais bien qu'on puisse s'exprimer sur ces propositions d'amendement. Je vous dépose le texte.

La Présidente (Ve) : Merci. Donc la proposition si j'ai bien compris c'est de rajouter après donc le point 6... avant ok. Donc d'insérer un point 1.

Le Conseil municipal décide :

1. De réaliser par la task force interservices un état des lieux d'utilisation des parkings par la commune pour son usage propre pour les véhicules communaux et ceux de son personnel et pour les personnes qui louent ou utilisent des bâtiments communaux. Et sur cette base, proposer des mesures visant à optimiser les parkings utilisés et favoriser l'usage de la mobilité douce ou de véhicules plus respectueux de l'environnement.
2. D'obtenir le label écomobilité pour la commune
3. De choisir le domaine de la mobilité comme premier projet smart city et proposer à cette fin un programme de travail

Donc voici les trois amendements proposés par Monsieur SUCHET. Madame KAST.

Mme la Maire : Oui Monsieur SUCHET, je suis obligée de vous renvoyer à la LAC et de vous informer qu'une partie de vos propositions ne relèvent pas de la compétence du Conseil municipal et ne peuvent donc pas figurer dans un projet de délibération.

Notamment, ce n'est pas à vous de dire qui dans la commune va faire le travail, vous dites le quoi et nous disons le comment. Donc si vous voulez maintenir vos propositions qui en soit ne me pose pas un problème, je vous invite à faire justement usage du fameux article que je cherche depuis un petit moment mais il doit se balader dans les 64, qui est la possibilité de proposer un nouvel objet se rapportant au point principal et d'en faire une motion de vos trois amendements, qui seront alors là tout à fait admissibles puisque ça sera des propositions au Conseil administratif et non pas des ordres de marche.

Parce que là, en tant qu'ordre de marche, comme ce n'est pas tout dans votre domaine de compétence, ça ne va pas. Mais en tant que proposition ça va très bien. Et puis vous me transformez donc ces trois amendements en motion au Conseil administratif que vous votez avant ou après la délibération principale moi ça m'est complètement égal.

Et puis que le Conseil administratif traitera et pourra vous faire une réponse idoine par rapport à ces propositions-là. Parce que quoi que vous en disiez, je suis désolée, mais c'est effectivement deux débats différents mais que nous pouvons mener en parallèle et conjointement.

Mais ça reste néanmoins deux débats différents et ce ne sont pas les mêmes personnes qui vont les traiter. Mais ceci dit, comme je vous l'ai dit sur le fond, ces préoccupations-là ne nous posent aucun problème.

Et si elles sont mises dans une motion, je pense que le Conseil administratif, enfin je me retourne aussi vers mes collègues parce qu'évidemment on n'a pas pu anticiper, je pense que le Conseil administratif serait tout à fait prêt à les accueillir favorablement si le reste du Conseil municipal vous suit.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le stationnement en Ville d'Onex est pour bon nombre de nos citoyens une hantise quotidienne et ceci depuis de nombreuses années. Cette phrase n'est pas de moi, je la sors du projet de délibération 1984 du 15 mai 2012.

Vous parliez tout à l'heure, Madame YUNUS EBENER, de la préoccupation des onésiens. Elle est là, la préoccupation des onésiens. Le stationnement en Ville d'Onex est pour bon nombre de nos citoyens une hantise quotidienne. Lorsque je lis votre demande d'étude, ça ne va en tout cas pas arranger les pauvres citoyens.

Clairement, vous demandez une étude centrée sur le fait de régler, de traiter les effets en imaginant que vous allez éliminer la cause. Ça ne va pas marcher. Vous ne pouvez pas penser supprimer des places de parc et croire que les voitures vont disparaître. Vous allez juste transformer les onésiens, la vie des onésiens encore en un peu plus cauchemardesque.

C'est pour ça que nous nous ne sommes pas du tout contre une étude, mais une étude qui soit ouverte et qui prenne en compte le fait qu'il y a des voitures, vous ne les aimez pas, bien. Mais il y a des voitures. Et il va quand même falloir qu'on en fasse quelque chose.

Et de cette étude, cette étude est fermée sur ce point-là et il faut absolument qu'on ait une étude qui soit ouverte, qui propose... on parlait de parkings souterrains mais ce n'est qu'un exemple d'enterrer les véhicules, mais c'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à cette étude de cette façon-là, mais pas à une étude en général. Merci Madame la Présidente.

M. HALDI (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'aimerais aborder les deux volets. Le premier volet c'est par rapport à ce qui a été dit par notre préopinant Monsieur SUCHET.

Je trouve que ces propositions sont constructives, elles vont dans le bon sens. Alors effectivement, comme notre conseillère administrative nous l'a exprimé, on ne peut pas les lier à la délibération. Mais le groupe des Verts soutiendra ces amendements s'ils sont posés dans le cadre d'une motion. Ça nous pose aucun problème, ça va dans la bonne direction.

Et puis, l'autre volet ça concerne justement cette étude, le pourquoi du comment. Personne ne nie que dans la cité se parquer c'est un problème. C'est une réalité. Le fait que l'on soit Verts ne veut pas dire qu'on n'a pas une voiture. Je roule à vélo mais j'ai également une voiture et je n'ai pas à avoir honte de ça.

Et donc en tant que tel, je me sens aussi concerné par les places de parc. Cela dit, on a un problème et le problème il est réel et le problème il avance vite. Ça s'appelle urgence climatique et le Canton l'a déclaré. Alors on peut y croire, on peut ne pas y croire, ça c'est un choix personnel.

Le fait est que chaque été est pire que le précédent. Et je vous invite à prendre en considération l'été qui vient. Je vous invite aussi à regarder un petit peu les arbres autour de vous, de voir que normalement un chêne ça fait des glands une année sur trois et que là ça fait quatre années de suite que ça en fait et que l'été dernier ils n'ont même pas réussi à aller jusqu'à maturité, ils sont tout petits. Et il y en a pleins les parcs, allez vous promener aux Évaux, c'est consternant.

Ça veut dire qu'on assiste en réalité au chant du cygne de ces arbres parce qu'ils souffrent et que leur seul moyen de lutter c'est de faire pousser à côté d'eux. Alors ça, ça nous amène à une deuxième partie de ces questionnements, l'aménagement urbain.

Alors c'est clair qu'un des moyens pour lutter contre le réchauffement climatique, c'est de planter des arbres. Sauf qu'un arbre, ça ne pousse pas comme ça du jour au lendemain, ça a besoin de temps et de conditions pour le faire. Et puis on ne peut pas les planter n'importe où. Alors si on commence à regarder le domaine public, on est une cité qui a été construite à l'ère pro bagnole, pas de problème.

Mais si on veut la faire évoluer à une ère post-voiture, il va falloir qu'on fasse des choix et il va falloir qu'on fasse des prises en considération de manière un petit peu plus globale parce que les arbres on ne pourra pas les planter n'importe où et les places de parc c'est un des endroits possibles.

C'est pour ça que pour nous, ce qui nous paraît important c'est de faire une réflexion sur ces places de parc. C'est d'aller les compter et dire ok ici il y en a tant, ici il y en a tant, ici on peut en sacrifier, ici on ne peut pas, ici pour l'instant on peut faire quelque chose, pour l'instant on ne peut pas.

Et ça c'est le but de cette délibération, c'est justement d'aller regarder ce que l'on peut faire. Et pour clore, non je ne vais rien rajouter. Je vous remercie Madame la Présidente.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Moi ça me va bien si on transforme les trois amendements en projet de motion et puis qu'on le vote avant de discuter de ce projet de crédit d'étude.

Ça me va très bien, donc je propose effectivement qu'on discute de ce projet de motion. Je remercie déjà les Verts de soutenir notre demande. Merci.

La Présidente (Ve) : Je ne sais pas si dans la pratique c'est possible donc de proposer un projet de motion qui s'ajoute à ce point 12. Ok. Alors on va le voter. J'imagine que l'entrée en matière on l'a fait là. Donc on va pouvoir parler du projet de motion déposé par Monsieur SUCHET. Est-ce que quelqu'un a besoin que je relise encore une fois ?

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. De réaliser par la task force interservices un état des lieux d'utilisation des parkings par la commune pour son usage propre pour les véhicules communaux et ceux de son personnel et pour les personnes qui louent ou utilisent des bâtiments communaux. Et sur cette base, proposer des mesures visant à optimiser les parkings utilisés et favoriser l'usage de la mobilité douce ou de véhicules plus respectueux de l'environnement.
2. D'obtenir le label écomobilité pour la commune
3. De choisir le domaine de la mobilité comme premier projet smart city et proposer à cette fin un programme de travail

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je souhaiterais répondre à Madame KELLER un peu dans le même sens que Monsieur RITTER. C'est une réjouissance pour moi, parce que c'est vrai que dans les discussions que l'on a au sein de ce Conseil on n'est pas toujours d'accord, mais là-dessus on est d'accord.

On est d'accord, et je répète. Je pense que vous avez quand même un petit peu un a priori par rapport à ma posture et les voitures. Et je redis ce qu'a dit Monsieur RITTER, enfin ce que j'ai dit à Monsieur RITTER. C'est on ne veut pas prendre la population en otage, on ne veut pas cacher les voitures.

Mais je m'appuie sur ce que Monsieur HALDI a dit, c'est... Il y a une urgence qui est là. Il ne faut pas être dans le déni, on ne va pas faire la politique de l'autruche, on ne va pas faire semblant. Et en tant qu'élus, vous et nous, on a vraiment la responsabilité de préparer la commune et de voir comment est-ce qu'on peut occuper l'espace public autrement, de trouver des solutions par rapport aux voitures.

On ne dit pas que les voitures doivent disparaître, on dit qu'il faut trouver une solution pour voir si on peut aménager, concentrer dans un certain nombre de lieux bien précis pour que ça libère de l'espace ailleurs. Mais en aucun cas, on souhaite mettre à mal la population qui nous a élu, qui nous a fait confiance. Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs du Conseil municipal, je vais vous donner une opinion tout à fait personnelle. Je ne sais pas si mon collègue de groupe la partage.

Personnellement, je suis en faveur d'une étude sur les places de parking, par exemple, ce que je regrette, à moins d'avoir mal compris une fois de plus, je m'excuse mais j'ai mal à la tête.

Alors ce que je regrette dans ce projet-là qu'on doit voter, c'est qu'il n'implique, il me semble, aucune démarche participative avec la population. Est-ce qu'on va organiser des tables rondes avec la population pour lui demander son avis ?

On parle de la population qu'elle a besoin de ci, qu'elle a besoin de ça, qu'elle n'a pas besoin de ci, qu'il faudrait faire ci et ça. Moi je pense que ça serait utile d'organiser une démarche

participative de style table ronde avec la population ou un petit sondage. On en saurait peut-être un peu plus et mieux. Merci.

La Présidente (Ve) : Alors s'il n'y a pas de prise de parole supplémentaire sur le projet de motion, je vous propose de le voter. Est-ce que vous voulez que je relise une fois encore les invites ? C'est bon. Non. Donc projet de motion déposé par Monsieur SUCHET. Le vote est lancé.

Par 26 oui, 3 abstentions et 0 non, le projet de motion est accepté par le Conseil municipal.

Motion 402 dont la teneur est la suivante :

« Sur proposition du groupe PLR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 26 oui et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De réaliser par la task-force interservices un état des lieux de l'utilisation des parkings par la commune pour son usage propre, pour les véhicules communaux et ceux de son personnel et pour les personnes qui louent ou utilisent des bâtiments communaux et, sur cette base, proposer des mesures visant à optimiser les parkings utilisés et favoriser l'usage de la mobilité douce ou de véhicules plus respectueux de l'environnement ;*
- 2. D'obtenir le label Ecomobilité ;*
- 3. De choisir le domaine de la mobilité comme premier projet Smart City et proposer à cette fin un programme de travail. »*

* * *

Le débat peut donc reprendre sur le projet de délibération sur lequel nous discutons depuis un bon moment maintenant. Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais reprendre une partie de ce que Madame YUNUS EBENER a dit ainsi que Madame KELLER. Ça a l'air antinomique mais je vais essayer de faire le lien entre vous. Je veux faire disparaître la voiture, mais elles sont là et les habitants ont besoin de se parquer.

Et je pense... en fait quand j'ai lu cette étude, j'ai vu une intention de réduire les places de parc sans y voir une intention d'augmenter le nombre de places de parc dans les zones de densité ou le nombre limité de places pose problème. Et c'est un vrai problème qui est là depuis longtemps.

Et à mon avis, donc comme Madame KELLER l'a dit, on ne règle pas la cause en supprimant l'effet. Et si on diminue le nombre de places de parc, ça va simplement créer l'effet inverse qui est de polluer plus parce que les gens ne vont pas arrêter de prendre la voiture, mais vont plus tourner.

Et je pense qu'avoir plus de voitures qui tournent est pire qu'avoir un peu moins d'arbres. Et l'objectif est en fait de diminuer la voiture, c'est plutôt quelque chose qui doit se travailler au niveau cantonal et fédéral. Le problème étant qu'au niveau fédéral on est en train d'agrandir les autoroutes et au niveau cantonal ça stagne.

Et je ne crois pas qu'en étudiant la possibilité de réduire les places de parc à Onex on va réduire le trafic, ce qui est mon objectif premier. Et... pardon je m'étais un peu mais pour moi il faudrait que cette étude elle envisage clairement... en fait qu'elle soit plus ouverte et qu'elle envisage clairement des possibilités d'augmenter le nombre de places de parc que ce soit enterrées ou de libérer des espaces pour se faire.

Voilà mon problème avec cette étude et pourquoi je ne la voterais pas en l'état.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Écoutez-moi je vais essayer de faire un petit peu d'humour. Vous savez au Conseil administratif finalement on est comme vous au Conseil municipal, on est tous sûr d'avoir... toutes sûres d'avoir la vérité absolue sur le comportement des gens avec leurs voitures.

Et puis, des fois on n'est pas tout à fait d'accord sur cette vérité-là. On a chacune la nôtre. Des fois elle converge assez bien à 95 % puis des fois un peu moins. Et puis c'est justement le but de l'étude, c'est d'avoir une vraie étude et pas une croyance personnelle de Maryam, Carole-Anne ou Anne, mais une vraie étude sur quels sont les besoins en stationnement, le comportement des gens.

Est-ce qu'effectivement, comme personnellement je le crois, et c'est à titre personnel je dis, finalement l'objectif c'est de plutôt diminuer l'usage de la voiture que la présence de la voiture, ce qui voudrait plaider pour plutôt conserver des places de parking pour éviter que ça tourne, comme vous venez de l'expliquer.

Ou alors, est-ce à l'inverse et bien on a véritablement à peu près toujours le même nombre d'usage mais moins d'usagers. Et puis à ce moment-là, ça plaiderait plutôt pour prendre d'autres mesures de type voiture partage et des choses comme ça.

Ces questions-là finalement on est tous géniaux, on a tous une idée, on a tous quelqu'un dans notre voisinage qui nous donne l'impression que c'est plutôt dans un sens ou plutôt dans l'autre. Mais en fait on en sait tous rien.

Et le but de cette étude c'est justement de pouvoir avoir, je dirais une analyse peut-être pas de niveau scientifique dur, mais pas loin, sur quels sont les comportements des gens. Est-ce qu'effectivement ils utilisent la voiture plus que le week-end ? Est-ce que c'est vrai ? Je ne sais pas.

Est-ce qu'effectivement ils ont... ils utilisent plus du tout la voiture pour des petits trajets ? Ou est-ce qu'à l'inverse ils l'utilisent effectivement pour les petits trajets puis quand ils font des grands trajets ils utilisent le train ou l'avion, donc des transports collectifs, Je ne sais pas.

Est-ce qu'effectivement ces parkings en souterrain sont la solution parce qu'on doit absolument trouver des solutions si on veut supprimer le parking de voirie ? Je ne sais pas non plus.

Mais cette étude va pouvoir nous dire pas seulement combien il y a de places par habitant, parce que là c'était un peu le niveau de l'étude de 2009 qui est à l'origine des projets de délibération soumis en 2012 dont Madame KELLER citait des passages auparavant.

Mais elle va pouvoir nous dire aussi quel est l'usage de ces voitures. Et puis est-ce que cet usage différencie en fonction de la taille du groupe familial ou pas, en fonction du revenu des gens ou pas, ça va être beaucoup plus fin.

Donc moi où vous voyez une intention derrière cette étude, je veux dire ce sont des bureaux qui ont aussi une réputation qui ne vont pas nous dire il faut moins de voitures ou il faut plus de voitures. Ils vont nous dire c'est ça le comportement des gens et donc c'est ça le besoin en stationnement si on veut répondre à ce comportement-là.

Puis, après, une fois qu'on aura ça, bah on aura des pistes pour savoir si effectivement oui il faut mettre des voitures mutualisées puis que la bonne solution ça sera peut-être de supprimer passablement de places mais d'investir et peut-être avec de l'argent public dans des voitures des mutualisations. La décision de la commune ça sera peut-être de dire on supprime 100 places mais on installe à nos frais quatre mobility sur le territoire communal, je n'en sais rien.

Ou alors à l'inverse, ça sera de dire bah non effectivement ces voitures elles ne bougent plus beaucoup, mais elles vont toujours être là. Et donc il faut qu'on trouve des solutions de stationnement si on veut pouvoir arboriser la voie publique et rendre des espaces à la mobilité douce, aux vélos et aux autres usagers.

Mais aujourd'hui, finalement on a tous nos convictions. Vous êtes 31 ingénieurs de circulation plus les trois CA, ça fait quand même 34. Et puis finalement, quel est le véritable usage de la voiture ? Et donc le véritable besoin de stationnement ? Et bien il n'y a personne aujourd'hui qui a fait l'étude sur le terrain, je ne dis pas que personne n'est capable de la faire, mais il y a personne qui ne l'a faite.

Qui a véritablement regardé ces comportements, qui a fait des comptages, qui a regardé aussi les origines, destinations des usagers onésiens, des pendulaires qui viennent sur Onex. Est-ce qu'ils viennent pour les loisirs ? Est-ce qu'ils viennent pour le travail ? À quel rythme ils viennent ? À quelle heure ils viennent ? Toutes ces questions-là, il n'y a personne qui peut répondre à ça mais l'étude, elle, le pourra.

Et une fois qu'on aura l'étude, on pourra se bagarrer sur quelle est notre vision politique et quelles sont les bonnes mesures à prendre. Mais commencer à faire ce débat-là avant d'avoir l'étude, si vous voulez, mais je pense que c'est un temps perdu parce qu'on a tous une perception de la réalité plus ou moins bonne. Il y a peut-être des choses qui nous échappent mais voilà.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste rajouter un petit détail par rapport au nombre de places de parking, c'est que plus il y a de places, plus il y aura de voitures.

Parce qu'en fait la population elle augmente et chacun veut sa petite voiture et sa petite place devant chez elle. Donc en fait là il s'agit aussi et si je suis chez les Verts ce n'est pas pour rien, c'est vraiment d'encourager la diminution et de trouver des alternatives.

Ensuite par rapport aux parkings souterrains, c'est quelque chose où je ne suis pas forcément pour car déjà la construction d'un parking souterrain est chère et ça ne va pas du tout diminuer le nombre de voitures. Le remplacement de la voiture classique par une voiture électrique, je veux dire ça ne va pas non plus être une solution envisageable pour tous car je veux dire ça ne va pas diminuer la quantité de voitures sur la voie publique.

Et il ne faut pas oublier que la voiture prend quand même beaucoup et énormément de place et ça il n'y a pas besoin d'étude parce qu'on le voit. Et qu'il faudra finalement rendre la voie publique aux piétons. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai entendu ce que dit Madame KAST, effectivement je suis assez d'accord avec ça. Mais ce n'est pas ce qui sort dans le projet de délibération. Il sort plutôt le discours de Madame GIROUD. Et le discours de Madame GIROUD j'y suis personnellement totalement opposée.

Donc chacun après votera en son âme et conscience, mais j'aimerais bien entendre le Conseil administratif me dire que ce n'est pas dirigé contre les voitures, que c'est vraiment ouvert comme étude, que cette étude si le résultat ce n'est pas exactement ce que vous en attendez, vous allez l'accepter quand même.

J'aimerais que ce soit très clair, parce que votre projet de délibération est clairement très fermé. Il n'est pas du tout ouvert, il n'est pas écrit dans le sens de ce que Madame KAST a dit tout à l'heure. J'aimerais que vous nous le répétiez bien officiellement au Conseil municipal et puis après chacun de nous votera en son âme et conscience. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Je me permets, le débat dure c'est super on a tous des avis, juste essayons de ne pas nous répéter. On dit une fois les choses, on les comprend tous et toutes. Merci. Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas répéter. J'ai déjà pris plusieurs fois la parole, j'abuse un peu de votre patience. Mais maintenant je vais poser la question du périmètre, mais pas le même périmètre de Madame KELLER, mais le périmètre géographique. Donc ce n'est pas une répétition, c'est plutôt un complément pour mon information.

À la page 6 du projet qu'on nous propose, il y a une carte de la commune d'Onex avec des couleurs et il y a le périmètre d'étude en bleu et le périmètre élargi en rouge. Alors j'aurais voulu savoir comment a été défini ce périmètre ? Et puis pourquoi il y a des parties qui sont, on ne peut pas dire oubliées, mais qui pourraient être très intéressantes parce que... je pense à tout le quartier de Cressy, à toute la zone ouest de la commune, il y a toute la partie aussi du parking des Évaux, tout ça ce n'est pas pris en compte.

Et je voulais savoir comment et si c'était une question de budget car Fr. 40'000.00 ce n'est pas assez pour faire l'étude sur tout le périmètre ? Ou bien si on s'intéresse qu'à la Cité-nouvelle et puis que le reste de la commune c'est moins intéressant ? Je ne parle pas d'Onex sud c'est une autre problématique mais je parle vraiment de tout l'ouest de la commune. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'ai lu avec attention l'exposé des motifs et puis c'était un peu le pourquoi nous avons demandé le renvoi en commission, parce que dans la planification que nous a annoncée le Conseil administratif, dans l'exposé des motifs il est indiqué qu'effectivement on présenterait aujourd'hui le périmètre de l'étude, et puis qu'ensuite au mois de mars, il y aurait l'approbation par le Conseil municipal.

Donc je m'attendais, enfin le groupe PLR, s'attendait à ce qu'on vote ce crédit d'étude au mois de mars donc dans un mois le 28 mars qui ne changerait rien par rapport à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs avec l'approbation le 28 mars 2023, et ensuite après en avril le lancement de l'étude. Et puis après l'été, bien entendu la restitution de l'étude.

Donc c'est dommage qu'on ait eu ce blocage au sein du Conseil municipal, un blocage gauche droite qui est regrettable parce que c'est un projet où je crois que tous les élus sont convaincus qu'il y a quelque chose à faire dans la commune dans le domaine de la mobilité, cela aurait mérité un passage en commission pour pouvoir discuter et poser les questions que chacune et chacun puissent avoir.

C'est vrai que l'exposé des motifs est assez exhaustif mais il reste quand même des questions. J'aurais voulu savoir par exemple, quels sont les éléments qui ont été rédigés par cette task force interservices qui se trouve dans le cahier des charges ? Donc ça, ça aurait pu être aussi intéressant.

D'autre part, il y a la référence par rapport au plan directeur communal, puisqu'on l'a revisité, on l'a tous adopté et voté. Et ce soir j'entends des conseillères et conseillers municipaux qui disent mais nous on est absolument contre la création de parkings souterrains.

Alors si vous le permettez je vais vous lire un extrait de notre plan directeur communal en page 111 : « la cité souffre également d'un déficit de parkings souterrains. Lors de la réalisation de cet ensemble dans les années 60, les autorités n'ont pas anticipé le développement de l'automobile et les espaces collectifs sont aujourd'hui encombrés de voitures. Les espaces communs entre les immeubles et la rue ne jouent pas leur rôle d'espace d'accueil et d'hospitalité. Le lieu privilégié de rencontre et d'échange entre les habitants assurant la transition entre l'espace public de la rue et de l'espace privé des logements. L'amélioration de ces espaces collectifs dans le prolongement des logements passe entre autres par la création de parkings souterrains. La commune possède des terrains occupés par un parking à la rue du Vieux Moulin, elle pourrait en collaboration avec les propriétaires des immeubles voisins y développer un projet exemplaire de parking enterré ou semi-enterré. »

C'est une recommandation qui figure noir sur blanc dans notre plan directeur communal et ça date de 2014. Pour rejoindre l'interpellation de mon collègue Guy SUCHET qui disait qu'effectivement sur le périmètre concerné, le périmètre concerné ne tient pas compte de toute la partie de Cressy.

Et dans le rapport, il est indiqué « le même constat peut être fait dans le quartier d'immeuble de Cressy, route de Loëx où la requalification des espaces extérieurs pourrait passer par la création de parkings souterrains. »

Alors voilà, simplement pour dire qu'il me manque encore un certain nombre d'éléments sur ce projet de délibération. Autre part, lorsque vous regardez le périmètre de l'étude, quand vous dites qu'effectivement on va devoir faire un recensement des places de stationnement sur le fonds privé par approche des propriétaires et des régies, libre à elles de répondre ou de ne pas répondre. On est dans le domaine privé, voilà.

Ensuite, après je suis assez attaché sur la question de la sphère privée, je serais intéressé de savoir effectivement l'analyse des taux d'occupation et des rotations des places de stationnement existantes sur la voie et les parkings publics. Comment l'entreprise que vous allez mandater va mesurer les voitures et puis respectivement les rotations de ces véhicules ?

Donc voilà, je trouve regrettable qu'en début de séance lorsqu'on a traité ce sujet, vous avez refusé de renvoyer ce projet en séance de commission. Ça nous aurait permis effectivement de peut-être raccourcir ce débat ce soir, et puis répondre à ces questions tout en respectant la planification proposée par le Conseil administratif. Je vous remercie.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Je suis assez surprise par le manque de vision crasse de certains CM ce soir. Je le dis parce que souvent comme mission j'entends beaucoup de partis parler de transition écologique, d'urgence climatique.

Aujourd'hui on vous fait voter une étude sur le stationnement, est-ce que vous avez déjà été voir Onex, plus précisément le périmètre concerné ce soir sur une photo aérienne ? Il y a combien de bagnoles dans la rue au pied des immeubles ?

Je pense que la question de la mobilité à Onex, elle peut mériter une étude. Et aujourd'hui, certains partis nous répondent qu'on a des voitures électriques, super, que c'est la faute au Canton, super, que c'est la faute à Berne parce qu'ils élargissent l'autoroute, super.

Comme l'a dit Monsieur SUCHET, c'est vrai, la commune elle n'a pas une marge de manœuvre gigantesque. Mais je suis désolée, on est face à nos responsabilités. Aujourd'hui qu'est-ce qu'on fait ? On ne fait rien. Il y a des gens ici qui ne veulent pas voter une étude sur le stationnement à Onex. On en est là.

Pour moi, c'est super grave. Je voulais juste dire autre chose, que le patrimoine de la commune n'est pas gigantesque comme vous le savez, par contre une chose qu'on a c'est un domaine public qui est assez important. Qu'est-ce qu'on a choisi d'y faire ? Y garer des bagnoles.

On a plein de mètres carrés mais on l'utilise pour y garer des voitures. Et c'est une de nos seules richesses. On en n'a pas beaucoup, par contre des mètres carrés de routes, on en a pleins. Et si demain on utilise ces mètres carrés pour y faire autre chose, mettre un banc, planter des arbres pour Maryam par exemple, mais on pourrait en faire encore plein de choses.

Je pense que ce n'est pas complètement débile. Et moi je suis désolée, privatiser en fait c'est ça qu'on fait, on privatise notre domaine public pour des voitures qui sont à des privés, certes habitants d'Onex qui ont aussi leur droit et qui ont aussi le droit de se sentir bien

chez eux, mais c'est ce qu'on fait. On braque notre domaine public aujourd'hui pour des voitures.

Et on parle de transition écologique toute la journée, tous partis confondus ou presque et là on demande de l'argent pour une étude, il n'y a plus personne. Voilà, merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Je vais répondre à quelques petites remarques que j'ai entendues. Alors concernant les parkings souterrains, alors vue la densité actuelle, je ne vois pas où le créer. Cela dit, il y a justement l'étude qui sera faite et qui pourra me demander le contraire et là je suis tout à fait ouverte.

La volonté de diminuer les voitures, c'est un avis personnel. Mais ce n'est pas celui de l'étude. C'est pour ça que je reste sur l'avis qu'il faudrait faire l'étude et ensuite redébattre. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste dire à Madame BRAUNSCHWEIGER que la guerre c'est grave, le cancer c'est grave, discuter d'un crédit d'étude ce n'est pas super grave. C'est ce qu'on est censé faire en fait. C'est tout.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Bon ce débat est intéressant. Alors je vais essayer de me rappeler de ce que les uns et les autres ont dit. J'ai pris quelques notes.

Pour répondre à Monsieur SUCHET concernant le périmètre géographique, oui on en a discuté avec les professionnels de l'urbanisme au sein de notre commune et ils ont imaginé ce périmètre-là. On essaie, on fait un test, on regarde comment... quels sont les résultats de l'étude et puis après selon la pertinence, on va évidemment élargir à d'autres périmètres.

Pour répondre à Madame KELLER, donc vous voulez entendre absolument au sein de ce Conseil administratif qu'on ne veut pas taper sur les voitures, qu'on ne veut pas faire disparaître les voitures. Moi j'ai envie de vous dire une chose, Madame KELLER, on est dans un état de droit. C'est une discussion que l'on va avoir ensemble. C'est vous qui allez voter. Nous on propose, vous vous disposez.

Donc finalement ça va être une décision de la collectivité, des élus que vous êtes, de la confiance de la population en vous, et puis vous allez mener ce mandat de cette manière. Nous on n'est pas dans un état autoritaire, on n'est pas les trois à décider pour tout le monde et ça sera comme ça.

Ça va être une décision collective, une présentation et dont vous allez disposer et la majorité aura... enfin ce que la majorité décidera, et bien c'est cette décision que nous, au sein du Conseil administratif, on va appliquer.

Concernant Monsieur PASQUIER, donc vous avez évoqué un certain nombre de points sur l'étude et vous vous dites ça aurait été bien d'aller en commission pour discuter de ces différents points typiquement comment est-ce que les bureaux vont analyser les choses, voilà des questions assez pointues.

Moi, j'ai envie de vous dire, on va faire confiance. Moi je fais confiance aux professionnels. Je fais confiance à nos urbanistes dans leurs choix, dans les projets de délibération qui nous proposent, c'est des discussions que l'on a. Eux ils réfléchissent et en discute avec moi. On va de l'avant avec ce projet et une fois qu'au sein du Service et moi-même nous sommes satisfaits et bien on le monte au Conseil administratif et après on vient avec une présentation.

Je pense que de temps en temps, ça vaut la peine de faire confiance aux professionnels et j'aimerais bien qu'on aille dans ce sens-là. Merci. Et volontiers pour une discussion autour d'un sandwich sur le sujet si vous le souhaitez.

Mme la Maire : Oui moi c'était pour répondre pas aussi bien peut-être que Maryam vient de le faire, mais pour répondre à Madame KELLER sur les intentions de l'étude et pas du Conseil administratif finalement de l'étude.

Moi je vous renvoie vraiment à la page 5 de l'exposé des motifs qui vous dit quels sont les objectifs de l'étude. Il nous parle de diagnostic et donc de diagnostic ça veut dire état de situation précis, et d'identification de périmètre pertinent l'optimisation. L'optimisation ça ne veut pas dire suppression, ça veut dire optimisation. Comment faire au mieux le stationnement par rapport aux besoins ?

Et puis en rapport à la place qu'il prend et le coût qu'il a, etc. C'est ça l'optimisation. Donc moi je n'ai même pas envie d'aller plus loin. Finalement, ce que l'une ou l'autre on a en tête, ce n'est pas très important. Vous votez un projet de délibération avec un mandat qui va être donné à trois bureaux qui seront invités à faire une offre.

Ce mandat, il a été élaboré par les professionnels de la commune et de la task force justement a élaboré cette partie du cahier des charges, objectifs de l'étude. Et comme vous le voyez, ça dit bien que ça se base sur l'étude, ça reprend finalement l'étude de 2009 et puis que ça va plus loin ce que je vous ai dit avant ça c'est en bas de la page 5.

Et puis on vous dit comment ils vont travailler. Mais je veux dire, comment on peut mieux s'engager que ça ? On a tous une conviction, mais on est toutes d'accord et alors là à 100 % que pour tester cette conviction, bah il faut qu'on a pu faire cette analyse. Puis c'est juste l'objet du projet de crédit qui vous est proposé ce soir, qui je rappelle s'élève à Fr. 40'000.00. Voilà, Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci. Après pile une heure de débat très riche et intense, je vous propose de voter ce projet de résolution. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez nous lire les invites. [Lecture]

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 4 abstentions et 1 non, le projet de délibération 2390 stationnement sur les territoires communaux, diagnostic et optimisations est accepté par le Conseil municipal.

Le projet de délibération 2390 est approuvé par 24 oui, un non et 4 abstentions (29 votants)

Délibération 2390 dont la teneur est la suivante :

« Vu la volonté cantonale de réduire le trafic motorisé de 40 % d'ici 2030, en conformité avec le Plan climat cantonal

Vu le plan d'actions du stationnement 2020-2025 édité par le Département des infrastructures

Vu les travaux parlementaires en cours concernant la modification de la tarification des zones bleues-macarons

Vu les travaux parlementaires en cours concernant le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) – L 5 05 10

Vu le courrier du Conseil d'Etat relatif au stationnement des pendulaires dans les parkings communaux daté du 6 juillet 2022

Vu l'étude sur la politique du stationnement réalisée en 2009 par la police municipale

Vu la délibération 1843 du 9 septembre 2008 pour un crédit d'étude du plan de mobilité douce

Vu le bilan de la zone 30 dans la cité, réalisé par bureau CITEC du 15 mai 2019

Vu la motion M/347 « Etude de faisabilité d'un aménagement cyclable dans le cadre du renouvellement de l'alignement d'arbres sur l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle » du 16 juin 2020 et la réponse du Conseil administratif

Vu la motion M/373 « Le stationnement vélo » du 20 avril 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la motion M/394A « Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piéton.nes » du 21 juin 2022 et la réponse du Conseil administratif

Vu la question QE/104 « L'occupation des places de parking à Onex » du 9 mars 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la question QE/110 « Adaptation des tarifs d'abonnements de parking dès le 1^{er} janvier 2022 » et la réponse du Conseil administratif

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL**d é c i d e :***à la majorité simple**par 24 oui, 1 non et 4 abstentions sur 30 Conseillers municipaux présents*

1. *De procéder à une étude pour un diagnostic et une optimisation du stationnement communal ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 40'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 40'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.»*

* * *

13) Réponse du Conseil administratif à la motion 399A du 15 novembre 2022 « La meilleure énergie est celle que nous n'utilisons pas, pour tout le reste, il y a CADIOM »

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Madame BRAUNSCHWEIGER, vous avez la parole.

Mme BRAUNSWIGER (S) : Merci, Madame la Présidente Je tiens à remercier l'auteur ou l'autrice de la réponse de la motion que le groupe Socialiste avait déposé. Et je suis très satisfaite des réponses qui m'ont été apportées. Et je me réjouis de savoir si le CADIOM pourra arriver à la buvette du foot. Voilà, merci beaucoup.

« MOTION*Vu le Plan directeur communal de l'énergie**Vu le Plan directeur cantonal de l'énergie**Vu le Plan Climat cantonal*

Vu l'urgence climatique

Vu la modification de zone Onex-centre

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui, 6 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De prospecter les possibilités d'étendre le réseau de chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM) sur le territoire communal, notamment dans le cadre de la MZ Onex-Centre*

* * *

RÉPONSE :

Le réseau de chauffage à distance CADIOM s'étend sur une large partie de la cité depuis 1999. Considérant l'étendue importante du réseau, les limites techniques et d'exploitation sont importantes et pendant 20 ans, le réseau s'est agrandi au gré des opportunités le long des conduites existantes.

Une liaison avec le CAD Lignon (au gaz) a eu lieu en 2014, permettant d'alimenter le réseau CADIOM en hiver en cas de pénurie de chaleur à l'usine des Cheneviers. Cette liaison a permis la réalisation, en 2019, d'une première extension importante du réseau (phase 1) sur le secteur de la Traille, depuis la conduite principale qui traverse les Eaux.

La prospection pour une deuxième extension (phase 2) a été lancée fin 2022 par la société CADIOM, auprès des propriétaires concernés. La Ville d'Onex, en tant que propriétaire et sur sa demande, a été conviée à la séance de présentation du 8 novembre 2022 durant laquelle elle a pu prendre connaissance de la volonté de la société CADIOM de contractualiser rapidement avec les propriétaires du secteur concerné.

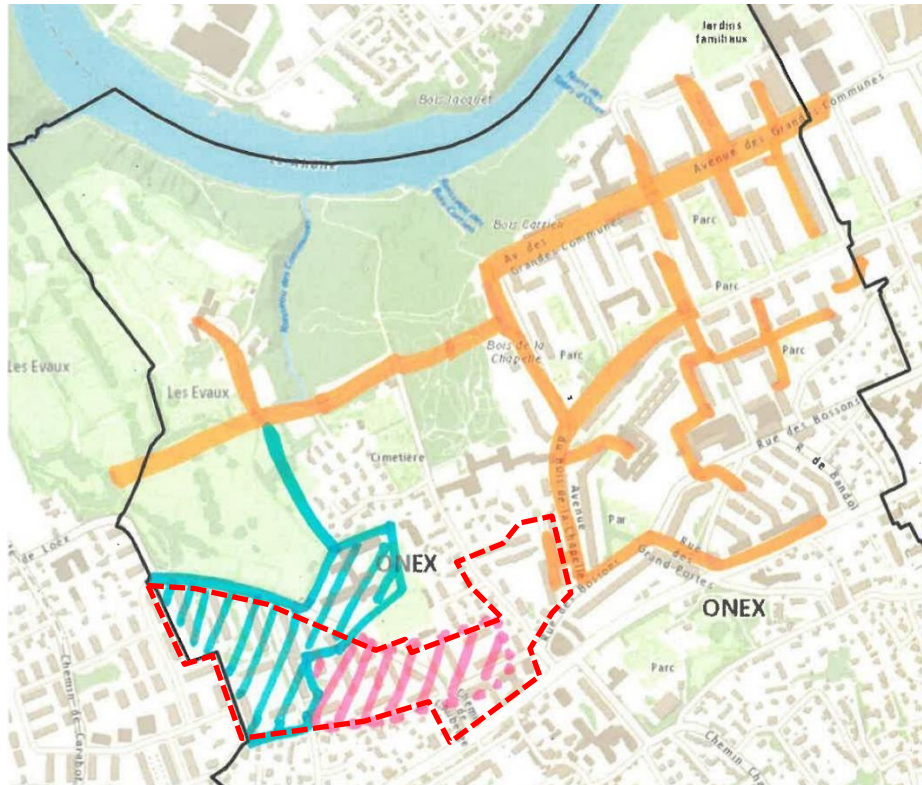


Figure 1 : tracé schématique CADIOM en 2018 (orange), extension phase 1 dès 2019 (bleu), extension prévue phase 2 (rose), périmètre de la MZ Onex-Centre (rouge)

De fait, la quasi-totalité du périmètre de la MZ Onex-Centre bénéficie déjà du réseau CADIOM ou est concernée par une prochaine extension.

Lors de sa séance du 15 novembre 2022, le Conseil administratif a pris connaissance du périmètre prévu pour la phase 2 et a expressément demandé qu'y soient englobés les bâtiments communaux (ancienne école François-Chavaz et buvette/vestiaires du stade), ainsi que les bâtiments de la FIVO et de la paroisse protestante. Le Conseil administratif a également précisé qu'il souhaitait que « l'entier du périmètre de la MZ puisse être raccordé à CADIOM ».

La volonté du Conseil administratif est ainsi clairement formulée et conforme à l'exposé des motifs de la délibération 2345, votée par votre Conseil le 12 octobre 2021, et qui précise : « Le renouvellement du tissu bâti visé par la MZ cherche également à augmenter les performances énergétiques des bâtiments, contribuer à une réorientation de l'approvisionnement vers des sources d'énergie à 80 % renouvelables au moins et à favoriser le développement des réseaux thermiques ». De même, l'exposé des motifs du projet de loi N° 13058, relatif à la MZ et adopté par le Grand Conseil le 23 septembre 2022, reprend ces engagements.

De plus, l'image directrice de la MZ Onex-Centre, en cours de validation, indique explicitement que « le raccordement des bâtiments à l'extension du réseau CADIOM est privilégié. »

Enfin, les documents de planification territoriale en cours de révision, Plan directeur communal, concept énergétique territorial et Plan directeur communal des énergies (qui définira la stratégie énergétique et le plan pour sa mise en œuvre), reprennent ces éléments en les fixant comme engagement conjoint de la Ville d'Onex et du Canton.

Le Conseil administratif

Onex, le 2 février 2023»

**14) Réponse du Conseil administratif à la motion 398 du 15 novembre 2022
« Préservation de deux espèces rares d'orchidées légalement protégées,
présentes naturellement sur le territoire de la Commune d'Onex »**

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc là je vois que le micro marche. J'avais déjà dit l'autre fois, j'avais rencontré Jacques DU PASQUIER, donc responsable des jardiniers. On a déjà fait des repérages.

J'ai vu que dans la réponse écrite il y avait des cartes qui sont très détaillées que je trouve très intéressantes, qui vont être très utiles. Ensuite, comme on avait prévu, on se contactera, on ira voir sur place et on fera au mieux. Cela dit, toutes personnes intéressées sont bienvenues pour que je lui montre ces fleurs-là qui à mon avis en valent la peine.

Voilà, donc pleine satisfaction. Merci.

« MOTION

Vu le Règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF) du 25 juillet 2007

Vu la présence sur le territoire de la commune d'Onex de deux espèces d'orchidées rares et protégées par le règlement sus-mentionné : l'helléborine à petites feuilles (Epipactis microphylla) et la spiranthe d'automne (Spiranthes spiralis)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 21 oui, 2 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. La protection des helléborines par un moratoire sur la tonte de mai à juillet au Pont-du-Centenaire [sur un tronçon de vingt mètres environ, avec peu de végétation]*
- 2. La protection des spiranthes du domaine public au moyen de barrières temporaires entre mi-août et fin octobre, afin de les préserver de la tonte et du piétinement*
- 3. D'informer le propriétaire de la parcelle abritant la population de spiranthes sur terrain privé de l'importance de ces fleurs, et de la facilité de leur protection [suspension de la tonte entre mi-août et fin octobre, dans un secteur avec sol peu profond, et donc peu de masse végétale de toute façon].*

* * *

RÉPONSE :***INTRODUCTION***

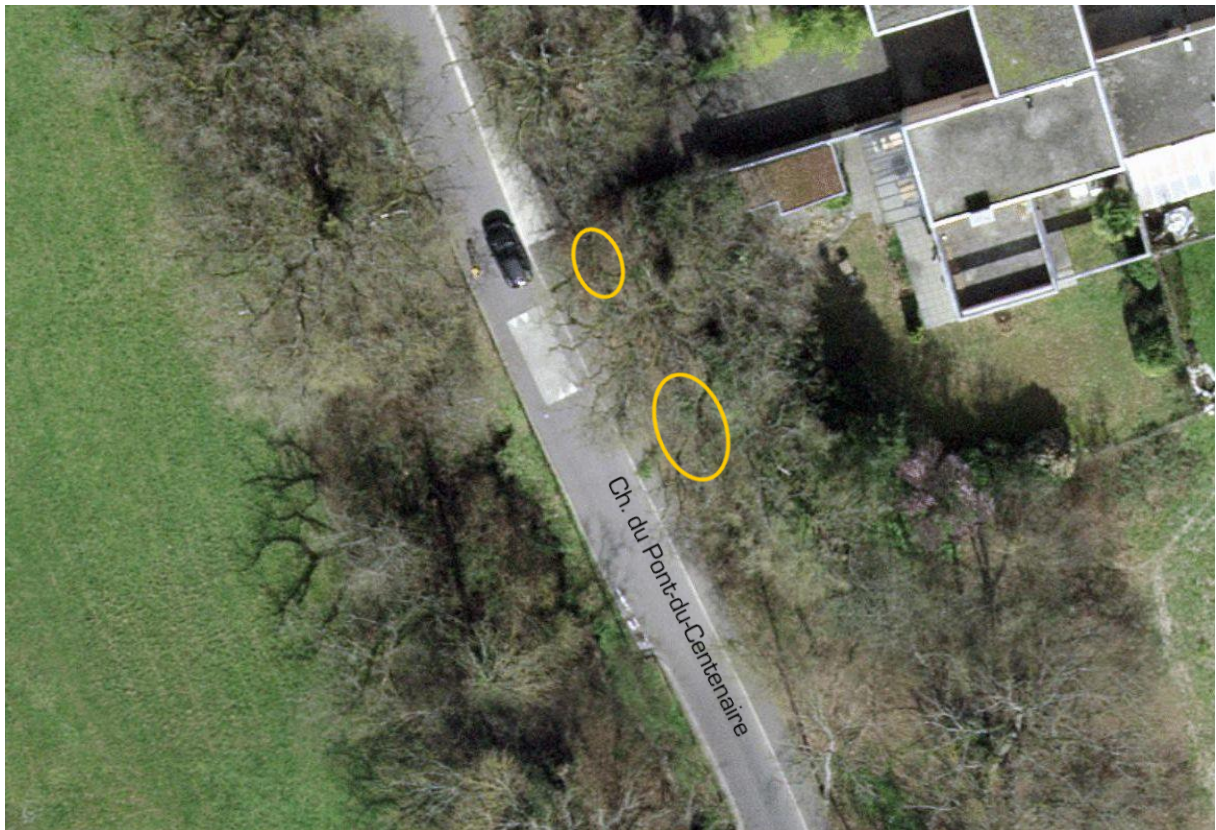
La motion M/398 vise deux espèces d'orchidées présentes dans quatre sites différents répartis sur le territoire de la commune d'Onex.

Tout d'abord, le Conseil administratif souhaite rappeler l'importance qu'il prête à la diversité des plantes présentes à Onex et les efforts qu'il fournit afin de la conserver dans un premier temps, et de l'accroître dans un deuxième temps. C'est la raison pour laquelle il accueille cette motion qui va dans le sens de sa politique avec bienveillance.

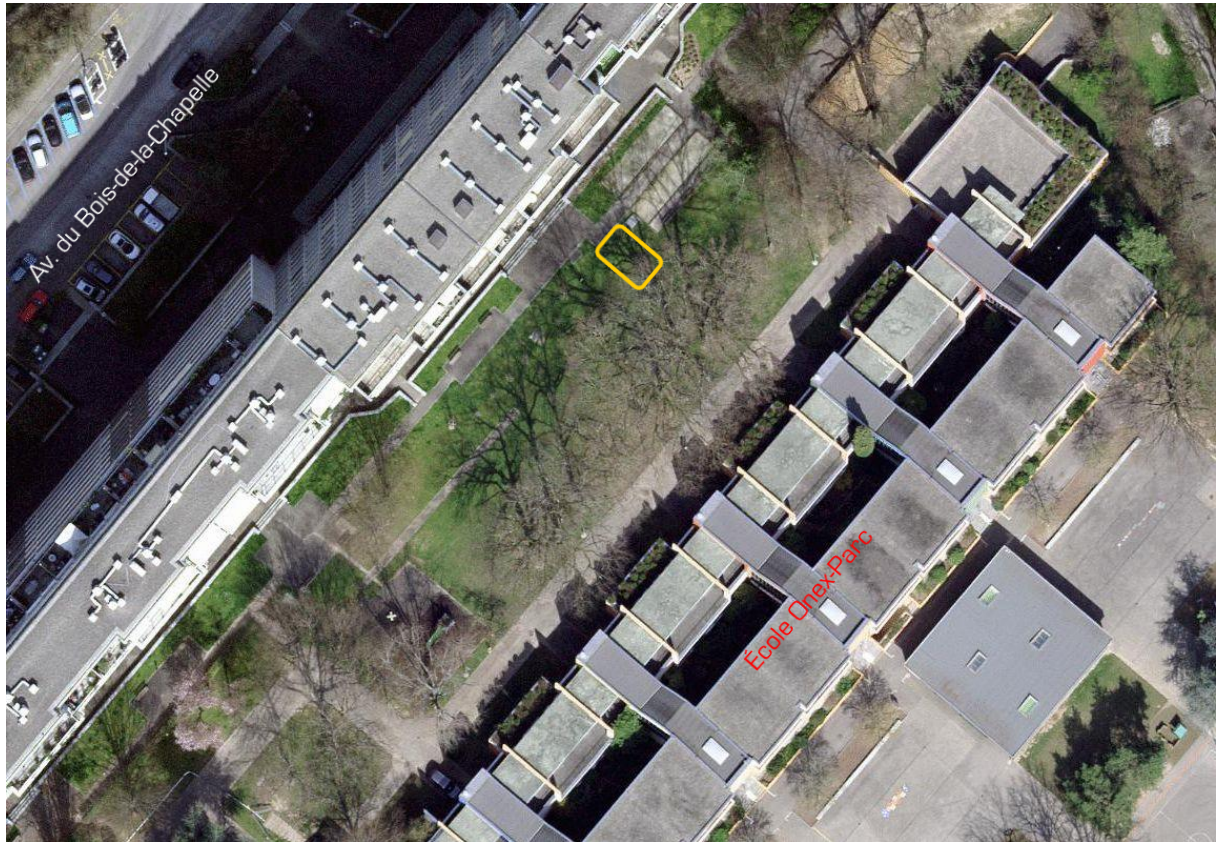
Avant de répondre aux demandes présentées dans la motion M/398, il est utile de récapituler à quelle espèce d'orchidée présente dans quel lieu elle fait référence.

Site N° 1 : Helléborine à petites feuilles

L'helléborine a été repérée par Monsieur CUENOUD le long du chemin du Pont-du-Centenaire à la hauteur du numéro 21. Il y a deux zones principales désignées dans la photo aérienne ci-dessous par des cercles orange.

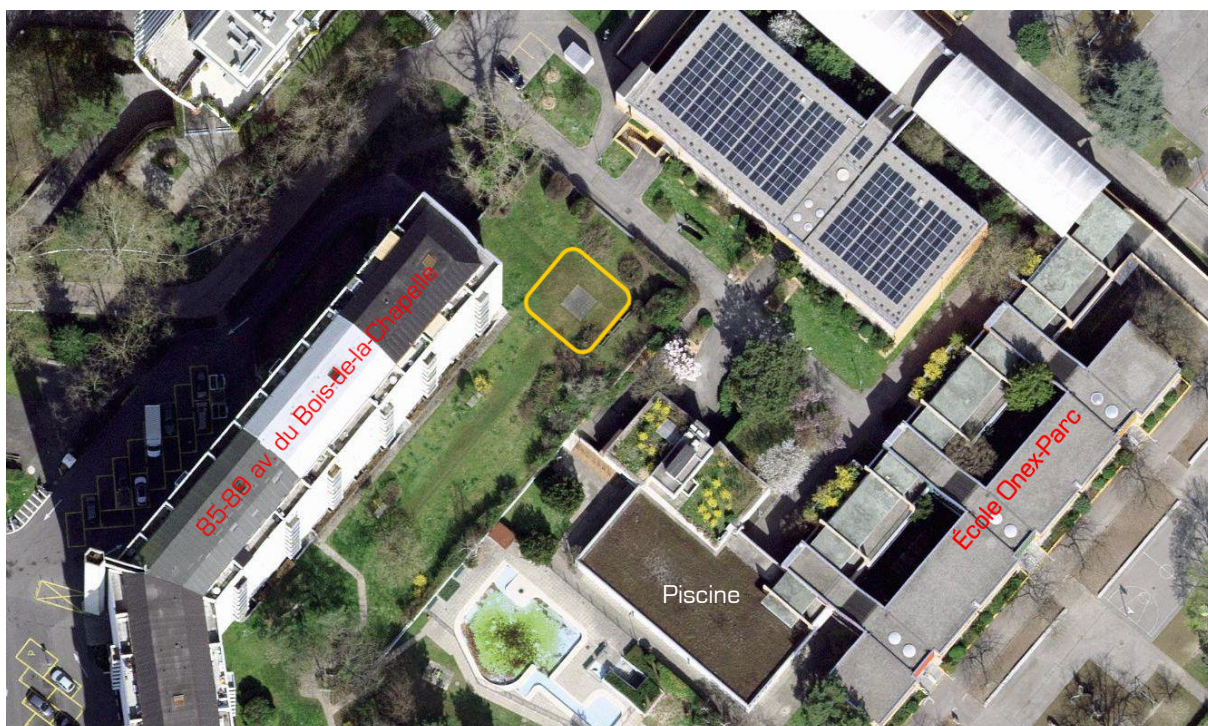
**Site N° 2 : Spiranthe d'automne**

Une zone abritant des spiranthes se trouve entre l'immeuble sis aux numéros 57 – 79 de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et l'arrière de l'école Onex-Parc, à la hauteur du N° 67 (cf. rectangle orange sur la photo aérienne ci-dessous). Ce site présente la particularité de se trouver en partie sur une parcelle privée, à savoir celle de l'immeuble.



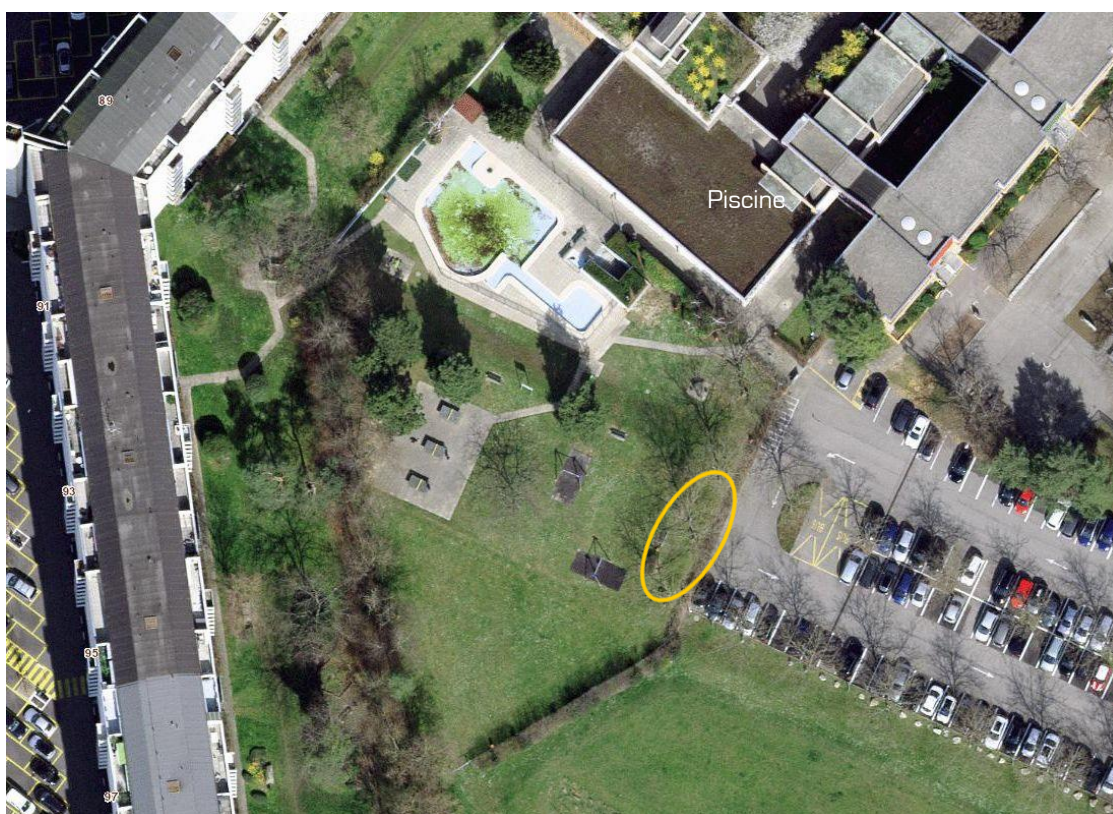
Site N° 3 : Spiranthe d'automne

Une autre zone abritant des spiranthes se trouve entre l'immeuble sis aux numéros 85 - 89 de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle et la piscine (cf. rectangle orange sur la photo aérienne ci-dessous). Ce site se trouve intégralement sur une parcelle privée.



Site N° 4 : Spiranthe d'automne

Une autre zone abritant des spiranthes se trouve dans l'espace herbeux attenant à la pataugeoire municipale (cf. arrondi orange sur photo aérienne ci-dessous). Ce site se trouve intégralement sur une parcelle publique.



MESURES ACTUELLEMENT EN PLACE

Les spiranthes du site N° 2 font déjà l'objet de mesures de protection depuis l'année 2018 suite à une information sur la présence de ces orchidées à cet endroit transmises à l'époque par Monsieur CUENOUD au Service environnement et sports (ci-après "le Service"). Cette année-là, le Service avait également invité l'entreprise de paysagiste en charge de l'entretien de la partie privée de ce site à une séance sur place. Ce partenaire privé avait volontiers approuvé les mesures de protection proposées. Depuis lors, nos jardiniers ont intégré l'entretien spécifique de ce site N° 2 dans leur planning saisonnier.

ACTIONS À MENER POUR LA SUITE

Lors de l'élaboration de la présente réponse, rendez-vous a été pris par le service avec Monsieur CUENOUD afin de situer précisément les zones où les deux espèces d'orchidée ont été repérées et d'obtenir quelques précisions sur leurs cycles de reproduction afin de les protéger le plus efficacement possible.

En ce qui concerne les sites N°1 et 4, il a été convenu que la meilleure façon de procéder sera que Monsieur CUENOUD contacte le Service peu avant la floraison des deux espèces d'orchidée, soit vers début mai pour le site N° 1 et courant août pour le site N° 4, afin qu'un rendez-vous sur place avec le jardinier en charge de la zone puisse être organisé. Ainsi, ce dernier pourra concrètement voir les plantes et adapter son entretien pour les préserver.

Les jardiniers en charge du site N° 2 ont déjà adapté leur entretien à la présence des spiranthes. Le Service prendra toutefois à nouveau contact avec les propriétaires de l'immeuble afin de les sensibiliser une nouvelle fois à la protection de ces fleurs.

Enfin, le site N° 3 étant entièrement sur domaine privé, Monsieur CUENOUD s'est offert de contacter le répondant de cette parcelle afin de le sensibiliser. Le Service soutiendra Monsieur CUENOUD dans ce processus, notamment pour la recherche de la personne de référence (la parcelle dans laquelle se trouve le site N° 3 a plusieurs propriétaires).

Le Conseil administratif est confiant dans le fait que les actions décrites ci-dessus permettront de protéger au mieux ces plantes rares.

Le Conseil administratif

Onex, le 2 février 2023»

15) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Madame MASE, vous avez la parole.

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. Ma première remarque s'adresse à Madame la Présidente du Conseil municipal. Je ne sais pas si j'ai le droit à ce moment d'y faire. Lorsque les séances durent autant que ce soir, faites une pause au milieu s'il vous plaît. Merci. Vous auriez dû demander parce que là moi j'ai faim. S'il vous plaît,

parce que vous êtes jeunes et en bonne santé mais tout le monde n'a pas votre résistance. Merci.

Ensuite, j'ai deux questions pour le Conseil administratif, s'il vous plaît. Je vais me calmer. J'aimerais savoir s'il-vous-plaît Mesdames du Conseil administratif, s'il existe un autre endroit que l'intérieur de cette salle près d'ici, pour y déposer sa trottinette électrique ?

Car lors de la dernière séance du Conseil municipal, quand je suis arrivée il y en avait une qui était déjà là. Donc je n'ai pas vu qui la mise. Elle était déposée quasiment contre le dossier de mon siège, j'ai eu beaucoup de peine à m'asseoir. Ensuite quand je me suis levée pour quitter la séance, elle était toujours là donc je n'ai pas vu qui l'a déposée.

Et en sortant ça a été dur de sortir de ma place et je me suis cognée contre la trottinette en plein dans l'os dans la jambe droite et j'ai eu mal plusieurs jours et j'aimerais éviter que ça se produise encore une fois.

Deuxième question, j'aimerais savoir s'il-vous-plaît en quoi consiste exactement le soutien de la Ville d'Onex à la Notizia qui est le journal de la communauté italienne de Genève ? Ou bien en quoi consiste le soutien de la Ville d'Onex à la SAIG qui est l'association de la communauté italienne de Genève ? Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. Alors moi je voulais simplement vous donner une information pour le 8 mars. Vous savez que le 8 mars c'est la journée de la femme, enfin la journée internationale des droits de la femme.

Et l'association Univerelles vous invite à la maison onésienne à 18 heures, le thème sera les femmes sportives et la taxe rose. Donc il y aura un apéro qui vous sera offert. Donc je vous invite à venir nombreux et nombreuses. Merci bien.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Madame la Présidente. En fait notre groupe a été contacté par des enseignants d'Onex Parc qui nous demandent de poser des questions. À savoir qu'au début du mois de février, la température dans les classes était entre 17 et 18 degrés et que certains élèves devaient suivre les cours en doudoune.

Donc ils nous demandent si c'est normal et si c'est... enfin normal je ne pense pas que ça le soit mais voilà ils nous demandent une réponse quoi. Merci Madame la Présidente.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR, qui a soutenu Onex Micro-Territoire, projet exploratoire mais néanmoins concret dans ces objectifs, en son nom je remercie vivement le Conseil administratif et l'administration pour la réponse détaillée qu'il m'a fait. Et je me réjouis d'ores et déjà du bilan qui nous sera présenté courant de ce premier semestre 2023.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Oui alors deux questions pour revenir sur des sujets antérieurs d'années précédentes. Première question, où est-ce qu'on en est par rapport à la mise en forme finale du giratoire des Grandes-Portes et des Bossons ?

Deuxième question, lors de la commission sur la buvette du stade municipal, on a discuté de la location des toits de l'école des Bossons pour des entreprises de panneaux solaires.

Et nous avons demandé pourquoi est-ce qu'on mettait ces toits en location plutôt que les utiliser nous-mêmes par nos moyens ?

Puisque si c'est rentable pour une société externe, ça serait rentable aussi d'internaliser cette pratique, d'autant que nous sommes voués à mettre des panneaux solaires tant thermiques que photovoltaïques sur la plupart de nos toits. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Moi je reviens avec notre arlésienne communale. Je suis restée sur l'article du 30 juin dernier dans la Tribune de Genève concernant la pauvre passerelle Onex Vernier. Et depuis, je n'ai rien entendu. J'aimerais juste avoir des nouvelles. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Madame MASE, je suis désolé c'est ma trottinette au fait qui est derrière vous je crois. Je suis vraiment navré que vous vous soyez cogné. J'espère que vous vous n'êtes pas fait mal. Ah vous vous êtes faite mal, je suis navré. Je peux volontiers la déplacer pour la prochaine fois et je ne pensais pas qu'elle était si grande en fait.

Et oui deux heures de séances, d'habitude on fait une pause. Des fois c'est arrivé que ça fasse quatre heures de séance et qu'on fasse une pause à deux heures. Donc oui. Voilà comme ça on pourra tous aller manger après. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci Monsieur AMBORD. Je propose pour les questions de ce type de trottinette, on peut en parler directement plus tard plutôt que de poser la question au Conseil municipal.

Pour le temps, effectivement je ne pensais pas du tout qu'on passerait une heure sur ce sujet, vraiment pas, vous non plus. Personne... je suis désolée effectivement nous avons tous faim et moi et mon jeune âge.

J'ai une question par rapport aux bacs de potager qui avaient été discutés dans la commission quand on avait... au moment où on avait voté sur les travaux de l'école d'Onex Village, on avait parlé de mettre des bacs à un endroit qui était inoccupé et on n'a pas eu de réponses depuis. Normalement l'administration devait contacter les enseignants qui s'étaient manifestés pour et voilà, je voulais savoir où ça en était ? Merci beaucoup.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais répondre à un certain nombre de questions. Concernant la remarque de Monsieur ABBE DECARROUX, je suis contente que la réponse vous satisfasse. Et surtout dernièrement, Monsieur Denis PASCHE pourra en discuter avec vous toujours autour d'un apéritif, il a pris une photo dernièrement et on voit à quel point ce que l'on a récupéré de cette expérience Micro-Territoire a eu du succès à la place du 150^{ème} et comme c'est utilisé par la population.

Alors Monsieur MOSCHELLA concernant le giratoire des Bossons, c'est intéressant que vous évoquiez cette question parce qu'on en a parlé au Conseil administratif cet après-midi et puis j'avais l'intention de venir pour faire une proposition concernant un ancien projet de délibération sur le sujet où il y a eu un certain nombre d'études qui ont été faites.

Ce sujet est pris à bras-le-corps et on va venir avec une proposition là-dessus et c'est sûrement durant cette législature, on va avancer sur ce sujet mais ce giratoire entraîne un

certain nombre de choses et ça a des répercussions jusqu'à la place des Deux-Eglises, donc on aimerait vraiment vous faire une proposition concrète. Mais je comprends votre interrogation.

Madame KELLER, concernant la passerelle, alors oui c'est un sujet qui est toujours d'actualité. Il y a eu des tests d'ancrage qui ont été faits et puis on a eu des surprises comme souvent dans les travaux. On a souvent des surprises et elles ne sont pas toujours très bonnes.

Et donc ces ancrages, il a fallu... ça ne tenait pas forcément très bien, c'était du côté de Vernier, donc il a fallu faire d'autres tests. Et là, on est en discussion avec les mandataires, avec les SIG et voilà ça suit son cours. Il me semble que c'était tout pour les questions. Merci.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Alors je vais commencer par la question des trottinettes électriques qui est effectivement un des moyens de mobilité qualifié de douce qui est utilisé par un nombre croissant de personnes. Leur difficulté c'est de savoir où est-ce qu'il la pose lorsqu'ils ne l'utilisent pas, lorsqu'ils sont en séance comme ce soir par exemple.

Puisque rien n'est prévu pour stocker ces trottinettes. Et je vous annonce qu'il y a des fournisseurs qui commencent à se pencher sur cette question, des entreprises en fait. Et le développement durable a reçu une proposition à ce propos pour pouvoir stocker les trottinettes à l'extérieur et les sécuriser. Donc vous voyez que les choses avancent et que doucement on va pouvoir proposer des solutions à ces utilisateurs-là.

Concernant les panneaux solaires en augmentation sur les toitures de bâtiments publics, c'est une évidence qu'aujourd'hui nous devons nous poser la question de voir si on ne pourrait pas encore augmenter la pose de panneaux solaires. Mais j'en appelle à votre réflexion par rapport à l'infrastructure nécessaire pour gérer ces panneaux solaires.

Ça serait très coûteux pour une commune tant en termes de ressources humaines, qu'en termes de matériels. Et il vaut beaucoup mieux, c'est plus économique de s'appuyer sur des compétences existantes d'entreprises qui multiplient ce type de proposition plutôt que de développer notre propre expertise. Raison pour laquelle, jusqu'à présent, Onex s'est appuyé sur l'expertise de différents mandataires.

Concernant l'école d'Onex Village, nous avons annoncé la fin des travaux relativement récemment. Il n'y a pas encore eu de printemps, ni d'été depuis la fin des travaux. Donc la pose des jeux qui s'est faite cet automne, elle s'est terminée cet automne. Et oui, il est projeté d'y installer des bacs pour que des plantations puissent être testées avec les enseignants et les élèves.

Concernant l'école d'Onex Parc et la problématique de chauffage, en effet, le Conseil administratif applique les recommandations du Conseil d'État qui sont de mettre tous les bâtiments publics à 21 degrés, ce n'est pas très chaud. Parfois avec nos bâtiments passoires et bien nous avons des problématiques de stabiliser ce chauffage.

Nous avons un technicien chauffagiste pour la commune qui court d'un bâtiment à l'autre. Et quand il est malade, et bien nous n'avons personne. C'est le même problème ici, oui tout à fait. Donc voilà, nous faisons au mieux mais aujourd'hui il était de rigueur compte tenu des difficultés que nous aurions pu rencontrer avec l'énergie électrique, il était normal que nous

appliquions les recommandations du Conseil d'État et les problèmes rencontrés à Onex Parc sont de l'instabilité de nos bâtiments. C'est un bâtiment que nous devrions rénover.

C'est tout pour moi Madame la Présidente. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Simplement une réponse à Madame MASE par rapport à la SAIG, donc effectivement la SAIG la société des associations italiennes de Genève, donc associations au pluriel, italiennes de Genève est une fédération d'associations italiennes qui s'est créée il y a une petite quinzaine d'années je dirais.

Et puis qui a approché la plupart des communes qui ont une forte communauté d'origine italienne, ce qui est le cas d'Onex évidemment. Ce qui est le cas de la plupart des grandes communes du Canton.

Et nous avons conclu un partenariat qui est d'en gros participer pour Fr. 2'000.00 par an à leurs activités en fonction de projets à nous présenter. Donc ce n'est pas une subvention qui part comme ça, mais c'est en fonction des projets. Généralement nous participons, ça peut être une gratuité de la salle parce qu'ils viennent à Onex, ça peut être une participation à un projet dans une autre commune. C'est cette sorte d'ordre de grandeur là.

Et ce partenariat prend forme aussi sur le fait que de manière très régulière, si ce n'est à chaque édition de la Notizia, il y a la reprise d'un article d'Onex Mag généralement c'est ça ou une interview de quelqu'un de la commune, soit les conseillères administratives mais ça peut être à l'occasion un collaborateur ou une collaboratrice aussi avec notre autorisation. Mais la plupart du temps, c'est simplement la traduction en italien d'un article de l'Onex magazine.

Et effectivement, là tout récemment, je pense que c'est pour ça aussi que vous réagissez, ils ont décidé de faire la tournée, de présenter les élus des communes partenaires, et ils nous ont adressé donc comme ça des petites interviews, des demandes de descriptifs de CV pour alimenter ça, pour présenter ça. Voilà.

La Présidente (Ve) : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je clos la séance et passe la parole au public. Est-ce que le public a des questions ? Non.

Et bien merci beaucoup pour ces débats très riches et à tout à l'heure.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

Pierre-Yves TOGNAN

La Présidente :

Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à la la question écrite QE/122 du 21 juin 2022 de Monsieur Luc ABBE-DECARROUX « Projet pilote « Onex Micro-territoires » »

« **QUESTION** »

Concerne : *Projet pilote « Onex Micro-Territoires »*

Lors de sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil municipal a approuvé, par 23 voix, 3 refus et 1 abstention, la délibération 2344 relative au projet « Onex Micro-Territoires ». Ce faisant, un crédit communal de CHF 248'000.- a été accepté. Comme co-maître d'ouvrage, l'État de Genève prend à sa charge un investissement financier équivalent.

Ce partenariat fait d'Onex la commune pilote à l'échelle du Canton. Il a pour principal objectif, à travers des actions « grandeur nature » et éphémères, de faire d'Onex un territoire d'expérimentation et de mettre concrètement à l'épreuve des réponses aux enjeux de la durabilité. À cet égard, la démarche vise également à adapter les espaces publics aux besoins de la population grâce à des actions participatives et de la concertation.

Le projet « Onex Micro-Territoires » s'étend sur une durée de trois ans, ainsi que sur des sites (Rhône-Cité, Chancy-Bossons, Traille-Evaux, Aire-Cherpines) et thématiques spécifiques retenus, reliés les uns aux autres et avec le Grand Genève.

Non sans regretter que la participation financière du Canton n'ait pas été prédominante dans ce dossier au vu du nombre de ses départements qui contribuent à ce projet, le groupe PLR a pleinement soutenu cette délibération. Il a considéré qu'il est toujours judicieux, lorsque cela est possible et en regard de la complexité des défis actuels, d'éprouver concrètement les mesures envisagées, afin de s'assurer de leur adéquation avec leurs objectifs et avec les besoins de nos concitoyens. Le groupe PLR a néanmoins fait part de ses interrogations quant aux risques, notamment environnementaux, liés à un suivi insuffisant des mesures une fois mises en œuvre.

À l'appui du mail ci-joint de l'un de nos concitoyens, je prie respectueusement le Conseil administratif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Dans quelle mesure et par quels moyens la Commune communique-t-elle ou entend-elle informer régulièrement la population sur ce projet pilote « Onex Micro-Territoires », en particulier là où les opérations sont concrètement menées ?*
- 2. Le Conseil administratif entend-il, à intervalle régulier et à l'intention du Conseil municipal, faire un état de situation sur ce qui a fonctionné, ce qui ne l'a pas été et ce qui peut être amélioré avant le bilan final du projet (fin 2024) ?*
- 3. Par quelles ressources et moyens la Commune surveille-t-elle et assure-t-elle le suivi des installations provisoires, de sorte à éviter qu'elles ne se dégradent et ne répondent plus à leur fonction et objectifs ?*

Je remercie le Conseil administratif pour les réponses qu'il voudra bien apporter à ces questions.

* * *

RÉPONSE

Tel que décrit dans l'exposé des motifs du projet de délibération 2344, il était prévu que la mise en œuvre du projet Onex – Micro-Territoires (ci-après : OMT) se fasse en deux étapes, soit une phase d'expérimentation (ci-après : phase 1) et une phase de consolidation (ci-après : phase 2). S'agissant d'un projet expérimental, dans lequel de nombreux partenaires sont impliqués, OMT a connu une évolution depuis l'approbation de la délibération.

La mise en œuvre opérationnelle de la phase 1 a débuté en juillet 2021, après le lancement, en juin 2021, d'un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par les co-maîtres d'ouvrage du projet, à savoir la Ville d'Onex et le Département du territoire de l'État de Genève (ci-après : les MO) et par le choix fait en juillet 2021 par le Conseil administratif de confier la réalisation des installations éphémères du cadrage « Rhône-Cité » au Laboratoire ALICE (Atelier de la Conception de l'Espace) de l'EPFL.

Le mandat AMO a été attribué à un groupement formé par les bureaux Latitude Durable et Triporteur (ci-après : les AMO) (voir page 5 du projet de délibération 2344, Premier semestre de 2021).

En octobre 2021, une procédure d'appel d'offres en vue de la sélection d'équipes de mandataires pour les cadrages « Chancy-Bossons » et « Traille-Evaux » a été lancée par les MO. Une même équipe a été retenue pour les deux cadrages et les mandats ont été attribués en novembre 2021. L'équipe était composée de deux entités distinctes (ci-après : groupement de mandataires), soit une association reconnue d'utilité publique ouverte aux professionnels de l'architecture, du paysage, de l'art, de l'urbanisme, du graphisme, de l'artisanat et de la construction, entre autres (Largescalestudios), et un bureau d'urbanisme et d'architecture (A. Ortis//S. Robyr).

La construction des installations éphémères a débuté au premier semestre de 2022. Réparties sur six sites différents, douze installations ont été construites (voir annexes A et B). Le « point X » (place des Deux-Eglises) a été la première installation livrée par le groupement de mandataires, et « réflexion » (parc des Evaux), la dernière. Le chantier du Laboratoire ALICE (site « oneXpérimente », avenue des Grandes-Communes), quant à lui, s'est déroulé du 23 au 31 mai 2022.

Tenu le 19 juin 2022, l'évènement EXPLORE¹ a marqué l'inauguration officielle d'OMT. Ce moment festif, au même titre que les autres animations organisées, à la demande du Conseil administratif, par le Laboratoire ALICE pendant l'été, avait pour vocation de faire

¹ Festival citoyen organisé par l'Office de l'urbanisme du Département du territoire de l'Etat de Genève dans le cadre de *Genève en transition*. Il engage la population à réfléchir aux enjeux de la transition écologique et à donner activement sa voix pour le changement. exploregeneve.ch

découvrir aux Onésiennes et Onésiens les nouvelles installations construites sur l'avenue des Grandes-Communes.

Après EXPLORE, le projet a évolué selon un autre rythme, plus calme, les MO souhaitant laisser du temps à la population pour découvrir et s'approprier les installations.

Le Laboratoire ALICE, sujet aux contraintes propres à son calendrier académique, a démonté presque l'ensemble des installations construites sur l'avenue des Grandes-Communes avant la rentrée 2022, à l'exception des projets « CONVIVAE », « JARDIN-CANOPEE » et « EXPO PHOTO/INFOS » (voir annexe C).

Les autres installations, réalisées par le groupement de mandataires, ont été laissées à la disposition de la population pendant plusieurs semaines.

En parallèle, MO et AMO débutaient un processus de réflexion sur le déroulement global du projet depuis le début de sa mise en œuvre opérationnelle, afin de pouvoir dresser un bilan de la phase 1. L'élaboration de ce bilan, qui est en cours de finalisation, et soumis à la validation des MO, explique pour partie le délai de la présente réponse. Cent personnes ont été interviewées lors d'une enquête de terrain réalisée le 21 septembre 2022. Le lendemain, une séance de débriefing interne comptant sur la présence du Conseil administratif, du Secrétariat général et des responsables des services communaux a eu lieu.

À l'issue de la séance interne du 22 septembre 2022, le Conseil administratif a décidé de mettre en suspens OMT jusqu'à nouvel ordre et a demandé au Service aménagement de proposer une nouvelle méthodologie pour la suite de la démarche. Dans l'hypothèse où la co-maîtrise d'ouvrage devrait être conservée, cette nouvelle méthodologie devra être validée par le comité de pilotage du projet (ci-après : COPIL).

Aujourd'hui, la phase 1 d'OMT est donc terminée. La phase 2 n'a pas été activée par les MO.

À l'exception de l'installation « relaX » (avenue du Bois-de-la-Chapelle/école d'Onex-Parc), reprise par le Secteur développement durable, les installations réalisées par le groupement de mandataires ne seront pas pérennisées. Le « point X » (place des Deux-Eglises), par exemple, a été démonté le 26 octobre 2022. « proXimité » (Morillon-Parc) et « réfleXion » (parc des Evaux), quant à elles, ont été démontées en janvier 2023.

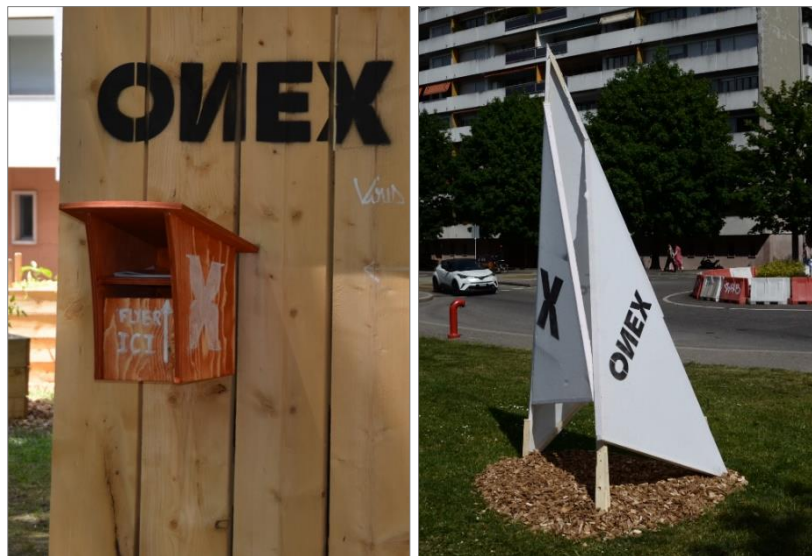
À l'heure actuelle, les AMO sont en train de finaliser la rédaction d'un rapport portant sur le bilan de la phase 1.

Les éléments de réponse suivants tiennent compte de l'évolution du projet durant le second semestre de 2022 telle qu'exposée ci-dessus.

Information à la population

Le Secteur communication fait partie des services communaux impliqués dans la mise en œuvre de la première phase d'OMT et a participé activement en 2022. En effet, les MO étaient conscients de l'importance d'informer régulièrement la population dans ce type de projet. Les principaux canaux de communication utilisés ont été le site internet communal et les réseaux sociaux. Une page internet dédiée² à OMT a, entre autres, été créée et mise à jour régulièrement. De même, cinq actualités³ ont été publiées sur www.onex.ch. Sur Facebook et Instagram, entre le 7 avril et le 15 août 2022, le Secteur communication a fait neuf publications pour informer la population de l'avancement du projet OMT.

À côté de chaque installation, une « boîte à idées » contenant des flyers a été posée. Sur les flyers, chaque personne intéressée a pu trouver à la fois des informations concernant le projet OMT et un formulaire lui permettant de partager ses éventuelles remarques, suggestions ou critiques. De même, des totems informatifs (« mini points X ») ont été construits sur chaque site à projets et leur contenu comprenait une carte (annexe A), des explications d'OMT ainsi qu'une description propre à l'installation.



« Boîte à idées » et « mini point X » (@Largescastudios).

En date du 2 juin 2022, le Département du territoire, avec la collaboration du Secteur communication, a organisé une visite de presse sur OMT à Onex. Monsieur Antonio HODGERS, Madame Maryam YUNUS EBENER, ainsi que les principaux acteurs et partenaires du projet, ont visité les installations construites. Puisque l'inauguration officielle d'OMT s'est déroulée le 19 juin 2022, dans le cadre de l'évènement EXPLORE, une initiative du Service action citoyenne de l'Office de l'urbanisme, le projet a

² www.onex.ch > Onex au quotidien > Vivre ensemble > Onex Micro-Territoires.

³ « Onex – Micro-Territoires : appel à candidatures » [05.10.2021], « Onex Micro-Territoires - Expérimentons l'espace urbain ! » [07.04.2022], « Onex Micro-territoires : ALICE expérimente l'espace urbain ! » [18.05.2022], « Onex Micro-Territoires : Largescastudios & Ortis//Robyr expérimentent Onex » [01.06.2022] et « Rallye Onex Micro-Territoires » [20.06.2022].

aussi pu bénéficier indirectement de la campagne de promotion menée par l'État de Genève à l'échelle cantonale. Par ailleurs, le 20 juin 2022, Madame YUNUS EBENER a eu l'occasion de parler du projet dans le cadre de l'émission Les Yeux dans les Yeux (Léman Bleu).

En cas d'activation de la phase 2, il est certain que la communication continuera d'être au cœur des préoccupations des MO. L'enjeu consistera avant tout à définir une nouvelle stratégie adaptée aux besoins de la population, fondée à la fois sur les conclusions du bilan de la phase 1 et sur la méthodologie adoptée par le Conseil administratif ou, le cas échéant, par le COPIL.

État de situation entre Conseil administratif et Conseil municipal

Une fois que le rapport de bilan de la phase 1 aura été finalisé par les AMO et validé par les MO, le Conseil administratif en présentera les conclusions au Conseil municipal. Cet état de situation est prévu pour le premier semestre 2023.

Suivi des installations provisoires

Le démontage des installations construites au sein des cadrages « Chancy-Bossons » et « Traille-Evaux » figure parmi les prestations demandées par les MO dans le cadre des mandats attribués au groupement de mandataires. Il était ainsi prévu par les MO de pouvoir faire démonter rapidement une installation lorsque jugé nécessaire.

Quant à la possibilité de faire réparer les installations, même si cette prestation n'était pas incluse financièrement dans les mandats du groupement de mandataires, les MO ont explicitement demandé à l'association Largescalestudios et au bureau A. Ortis//S. Robyr d'être toujours à disposition pour une intervention rapide si nécessaire, d'autant plus que le risque de vandalisme ne peut jamais être exclu.

À l'heure actuelle, parmi les installations provisoires dont la durée de vie a été prolongée, seules deux sont gérées par des services communaux. Il s'agit de « relaX » (Secteur développement durable) et des projets ALICE « EXPO PHOTO » et « INFOS » (Service culture) (voir annexe C).

Selon Madame Magali CLAIR, responsable du Secteur développement durable, « relaX » a été bien entretenue et a été trouvée en bon état. Son entretien sera en principe assuré par la voirie communale.

Selon Monsieur Jérémie DECROUX, chef du Service culture, les installations récupérées de l'EPFL n'étaient pas dans un très bon état (déprédations, structures ayant pris de l'eau) et quelques retouches, effectuées par le menuisier communal, ont été nécessaires. Il s'agit de cadres en bois, qui avaient été entreposés sur la pelouse à l'intersection de l'avenue des Grandes-Communes avec la rue du Vieux-Moulin. Avec l'aide d'étudiants de l'EPFL, les cadres ont été remontés dans le parc de la Mairie, à Morillon-Parc et à proximité du parking de la Salle communale et seront utilisés en tant que supports d'affichage. Pour le Service culture, il est envisagé de les utiliser le plus longtemps possible. L'entretien sera assuré en

22776

interne uniquement, par le menuisier communal (renfort et remplacement de petites pièces). Un point sera fait tous les trois mois. En cas de déprédation, seuls les petits dommages seront réparés. Les cadres seraient donc démontés en cas de grandes déprédations. Lorsque les cadres ne seront plus en état d'être utilisés pour l'affichage, le bois sera récupéré par la menuiserie communale, notamment les pièces où sont fixées les photos.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Annexes mentionnées

Onex, le 2 février 2023 »